

Les conséquences sociopsychologiques des politiques agricoles

Étude interdisciplinaire et comparative Suisse-France-
Québec

Yvan DROZ, Valérie MIÉVILLE-OTT, Dominique JACQUES-JOUVENOT, Lucie JOUVET,
Laurence DESCHAMPS-LÉGER, Ginette LAFLEUR, Sylvie GUIGON, Jean-Jacques LAPLANTE

30/11/2011



Table des matières

1. Analyse comparée des trois contextes	3
1.1 Les politiques laitières agricoles	3
1.2 Analyse économique	6
1.3 Analyse de la santé publique	9
1.4 Analyse du contexte juridique	12
1.5 Les idéations suicidaires	15
2. Logiques et identités agricoles	17
2.1 Le principe du levrier	18
2.2 La fascination du patrimoine	19
2.3 L'éthos de l'entrepreneur	21
2.4 Les familles en agriculture	24
2.5 L'incertitude comme cause de stress	27
2.6 Un rapport malaisé à l'administration	28
2.7 Du physique au mental	29
3. En guise de conclusions...	31
3.1 Une politique économique politiquement incorrecte	31
3.2 Paradoxe de la modernisation des installations	32
3.3 Une inquiétante situation sociopsychologique	32
3.4 Un filet social	33
4. Bibliographie	36
4.1 Rapports	36
4.2 Littérature scientifique	36
5. Annexes	37
5.1 Liste des acronymes	37

Depuis une quinzaine d'années, l'agriculture des pays industrialisés passe par une série de redéfinitions de ses conditions-cadres. En 1992, l'introduction du secteur agricole dans les négociations de l'Organisation mondiale du commerce (alors encore GATT) a sonné le glas de l'exception agricole qui avait protégé les différentes agricultures de la libre concurrence internationale. Des réformes suivirent pour rendre l'agriculture compatible avec les règles du commerce mondial. La notion de découplage (séparation de la politique des prix de celle des revenus) a émergé, entraînant dans son sillage celle de multifonctionnalité. Au cœur du débat politique se trouvent les enjeux actuels de l'agriculture : une libéralisation accrue du commerce agricole, la levée des obstacles à la libre circulation des produits agricoles, la reconnaissance des biens publics non-marchands (les externalités) produits par l'agriculture, tels que l'entretien du paysage, le maintien des ressources naturelles ou encore le bien-être des animaux. Cette libéralisation entraîna une profonde restructuration dans les campagnes : disparition accélérée des petites exploitations agricoles, augmentation continue de leur taille, diminution des prix des produits agricoles, diminution du revenu, dépendance accrue vis-à-vis des politiques publiques, etc.

Une constatation commune ressortant de trois études menées en France, en Suisse et au Québec est à l'origine de cette recherche : un même mal-être psychologique semblait toucher les agriculteurs et les agricultrices de ces trois pays. Au vu des différentes politiques en vigueur dans ces trois pays, la question de l'influence des politiques agricoles sur la situation sociale et psychologique des agriculteurs se posait dès lors. Le projet Consoppa s'est donc donné comme objectif d'identifier les effets de ces différentes évolutions sur la situation sociale et de santé de l'agriculture au Québec, en Franche-Comté et en Suisse romande.

Nous comparons ici la situation sociale et psychologique des producteurs laitiers en évaluant l'influence du contexte politique, juridique et économique sur l'agriculture : nos résultats s'appliquent donc à cette filière de production et les généraliser exige une grande prudence. Dans une perspective interdisciplinaire – socioanthropologie, économie, sciences politiques, santé publique et psychologie communautaire – nous avons développé des procédures d'enquête interdisciplinaire unifiées en nous appuyant sur les indicateurs quantitatifs et qualitatifs disponibles dans chaque région afin d'évaluer la situation sociopsychologique des agriculteurs. Nous avons donc tenu compte des déterminants structurels de l'agriculture (mode de production domestique, éthos paysan, temporalités de la production et des investissements agricoles, etc.), ainsi que de leurs relations aux politiques agricoles nationales et internationales (multifonctionnalité, bureaucratisation du quotidien, pluriactivité, concurrence internationale et marché mondial, etc.). Nous avons également porté une attention particulière à la problématique du genre, à l'inscription des agriculteurs et des agricultrices dans les sphères de la production et de la reproduction, ainsi qu'à la construction des identités masculines et féminines.

Dans le cadre des campagnes d'entretiens qualitatifs, nous avons diversifié les types d'exploitations où exerçaient nos interlocuteurs (structure juridique, localisation, commercialisation du lait, difficultés spécifiques...). Cela permet de couvrir le champ des possibles et d'étudier l'éventail des représentations sociales que les agriculteurs se font de leur situation actuelle. Les données statistiques de Ginette Lafleur – dont le travail de doctorat sur le suicide chez les producteurs laitiers des trois zones d'étude est associé à notre recherche – apportent une source supplémentaire d'information précieuse issue de questionnaires (~600 questionnaires retournés par région).

La construction des indicateurs nous a confrontés à de nombreuses difficultés pour garantir une comparaison entre les différents territoires. En effet, ces données sont construites par des institutions qui définissent différemment un même phénomène (définition des aides publiques par exemple), qui n'abordent pas la même population (« monde agricole », agriculteurs, producteurs laitiers), qui n'identifient pas les mêmes territoires de mesure (zones de montagne, plaine), ou les mêmes années de références. Par ailleurs, au sein d'un même pays, un mode de calcul peut évoluer dans le temps (décompte des agriculteurs professionnels ou non...). Ces divergences compliquent donc la comparaison et exigent de considérer avec prudence nos interprétations.

I. Analyse comparée des trois contextes

Avant de présenter les résultats issus de la socioanthropologie et de la psychologie communautaire, nous souhaitons contextualiser nos résultats en décrivant les réalités économique, politique, juridique et sanitaire des trois régions afin d'en garantir la comparabilité. Cet objectif ambitieux s'est trouvé quelque peu limité par la disponibilité de données chiffrées et surtout comparables.

I.1 Les politiques laitières agricoles

Dans le cadre temporel de notre recherche, il ne s'agissait pas de faire une analyse exhaustive de l'évolution des politiques agricoles lors de ces quinze dernières années, mais d'en décrire les aspects qui déploient des effets sur les pratiques et les représentations des agriculteurs. Nous avons ainsi identifié les étapes clés qui induisent des ruptures dans l'idéal identitaire paysan – idéal de la fonction nourricière, rapport à la nature, rapport aux bêtes, rapport à la famille et à la transmission du domaine, etc. – et sur la situation de santé de l'agriculteur tant physique (accidents, maladies, risques liés à l'activité agricole) que psychologique (surcharge psychique, stress, dépression, suicide).

Trois dimensions des politiques agricoles apparaissent centrales dans cette analyse : la gestion des volumes (quotas laitiers), l'ouverture des marchés et les nouveaux rôles assignés à l'agriculture (aides publiques, exigences environnementales, positions à l'OMC, etc.). Les deux premières ont des effets directs sur les prix agricoles et donc sur le revenu agricole. La dernière a un impact sur la reconnaissance et l'autovalorisation du métier.

I.1.1 La politique agricole suisse

Cela fait une vingtaine d'années que la politique agricole suisse a pris le virage de la multifonctionnalité, autrement dit d'attribuer à l'agriculture d'autres tâches que celle de nourrir les hommes (Barjolle, Chappuis, et al., 2008 ; Droz & Forney, 2007). Une attention particulière est ainsi portée au maintien de la biodiversité et au respect du bien-être des animaux. Depuis 1999, tout agriculteur qui compte recevoir les aides publiques doit fournir des prestations environnementales élevées¹. Le bilan écologique de l'agriculture suisse est ainsi fort positif en comparaison internationale. Près de 100 % de la surface agricole est aujourd'hui cultivée selon les principes de l'agriculture intégrée. En outre, l'agriculture biologique a également fortement progressé depuis les années 1990 et l'utilisation des engrais chimiques, dans tous les types de production, a fortement diminué (OFAG, rapports annuels).

Simultanément à cette forte écologisation des campagnes agricoles, on assiste à un désengagement marqué de l'État dans la prise en charge des produits. Celui-ci, associé à différents accords bilatéraux, exerce une pression élevée sur les prix des produits agricoles qui ont chuté de 30 % en 15 ans. Cette chute des prix n'a pas pu être compensée par l'augmentation concomitante des paiements directs. Le revenu agricole stagne ou est en baisse lors d'épisodes particuliers (crise du lait), depuis de nombreuses années. Il montre un écart important (qui va du simple au double, voire au triple) avec le revenu comparable². Les agriculteurs suisses obtiennent ainsi un revenu par unité de

¹ Prestations écologiques requises : bilan de fumure équilibré, rotation judicieuse des cultures, utilisation raisonnées des phytosanitaires, détention des animaux respectueuse de leurs besoins éthologiques et part minimale de surfaces écologiques (haies, prairies extensives, bosquets, jachères, etc.).

² Selon l'article 6 de l'Ordonnance sur l'évaluation de la durabilité de l'agriculture, le salaire comparable correspond à la médiane des salaires des employés travaillant dans les secteurs secondaire et tertiaire. Il comprend le salaire annuel brut standardisé, y compris les paiements spéciaux et le 13^{ème} salaire.

main-d'œuvre qui ne dépasse pas le SMIC³. Cette pression économique, doublée d'une amélioration constante de l'efficacité technico-agronomique, a entraîné une forte diminution des exploitations, dont le nombre est passé de 92'000 en 1990 à 59'000 en 2010, soit une diminution de 36 % en 20 ans (OFAG, rapports annuels).

En 2009, cette phase de désengagement de l'État a été marquée par l'abandon des quotas laitiers qui existaient depuis 1977. Comme l'on pouvait le craindre, la fin des quotas a entraîné une importante chute du prix du lait : de l'ordre de 20 % en moins de deux ans. Précisons encore une fragilité helvétique particulière : la démocratie directe rend l'agriculture dépendante des décisions populaires. Des initiatives ou des référendums peuvent à tout moment remettre en question le rôle de l'agriculture et les moyens qui lui sont attribués.

1.1.2 La politique laitière québécoise

Nous n'exposerons ici que les mesures principales de la politique agricole québécoise dans le secteur laitier⁴. En effet, selon les filières concernées, les mesures de politique agricole diffèrent de manière très importante : gestion de l'offre, ouverture des marchés, assurance stabilisation du revenu, etc.

Le secteur laitier québécois fonctionne selon le système de la gestion de l'offre qui implique d'une part l'intervention publique dans les volumes importés (limitation de ceux-ci par des barrières tarifaires) et d'autre part un volume produit qui correspond à la demande nationale grâce à la mise en place de quotas laitiers. Il ne s'agit donc pas d'encourager l'exportation de lait, mais de gérer la production pour qu'elle corresponde au marché intérieur.

Cette protection du secteur laitier rencontre une large adhésion des organisations agricoles québécoises. En effet, elle permet de garantir un prix stable et en constante augmentation ces dix dernières années. Elle réduit considérablement l'incertitude économique et la volatilité des prix qui résultent d'une connexion forte aux marchés internationaux. Elle offre un cadre de travail prévisible et sûr aux agriculteurs qui peuvent ainsi prendre des décisions stratégiques pour leur exploitation plus facilement.

Ce système a néanmoins des effets indirects moins positifs. L'accès aux quotas devient un très fort enjeu financier, puisqu'ils garantissent le revenu du producteur. Le prix du quota a donc fortement augmenté et a finalement été plafonné à l'initiative de la Fédération des producteurs de lait du Québec pour éviter des phénomènes de spéculation. En outre, il contribue à augmenter le capital de l'exploitation puisqu'il en fait partie et représente alors une garantie pour de nouveaux emprunts, ce qui laisse planer le risque d'un surendettement sur des biens fiduciaires (hypothèque sur les quotas). Différentes exigences environnementales voient également le jour au Québec. Toutefois, elles n'orientent que peu la production actuellement.

1.1.3 La politique agricole française

La politique agricole française est indissociable de la politique agricole commune (PAC) de l'Union européenne. Elle a suivi une évolution comparable à celle de la Suisse, avec un découplage des aides publiques et une conditionnalité des aides également fortement liée à des prestations environnementales.

Le soutien aux prix agricoles domina jusqu'à dans les années 2000-2005, en lien avec la forte orientation à l'exportation des produits agricoles français (la France est une puissance agricole mondiale). L'objectif de la première PAC était de moderniser et d'intensifier la production agricole.

³ Il n'existe pas de SMIC en Suisse. Toutefois, celui-ci est estimé à plus de 3'000 CHF.

⁴ Pour une présentation de la politique agricole québécoise, nous renvoyons le lecteur à l'ouvrage de Morisset & Couture, 2010

Une profonde restructuration de l'agriculture a alors eu lieu : diminution des exploitations, agrandissement et spécialisation de celles qui restent. Cette politique eut un coût de plus en plus élevé et entraîna des effets négatifs : excédents de production, pollution. Différentes crises sanitaires ébranlèrent également la confiance du consommateur. Des réformes furent alors décidées qui introduisirent progressivement un découplage entre la production et les prix agricoles. Il s'agissait donc de rémunérer certaines prestations indépendamment du volume produit. Parallèlement, les prix garantis furent régulièrement revus à la baisse.

Ces réformes établirent une distinction entre les objectifs de productivité de la PAC relevant du 1^{er} pilier et ceux relevant du développement rural et de la protection de l'environnement (2^e pilier). Le droit à paiement unique (DPU) instauré en 2003 confirme la volonté de découpler les aides de la production. Il est conditionné au respect de normes en matière de santé publique, de santé animale, d'environnement et de bien-être des animaux, du maintien des terres agricoles dans de bonnes conditions écologiques, de l'organisation du gel des terres. Pour ce qui concerne le secteur laitier, la PAC a instauré des quotas en 1984, mais a annoncé leur suppression pour 2015.

1.1.4 En résumé

Les politiques laitières des trois régions se distinguent notamment par un point central : les mesures visant à réguler l'offre. Le Québec protège le secteur laitier par un système de la gestion de l'offre alors que la Suisse vient d'abandonner ce système. La France l'abandonnera prochainement. Gérer ou non l'offre a des conséquences très importantes sur la situation économique des exploitations, ainsi que sur la prévisibilité du contexte économique. C'est donc un élément qui affecte la santé physique et psychique des agriculteurs, liée au « stress » de l'évolution des prix, à l'incertitude face à l'avenir et à la grande difficulté à prendre des décisions stratégiques à moyen terme. En outre, la perspective d'une possible disparition des quotas est également anxiogène.

Ces trois contextes présentent pourtant une évolution comparable quant au rôle attribué à l'agriculture. Les demandes sociales en matière d'environnement, de paysage, de bien-être des animaux, montent en puissance. Ainsi, les aides directes – ou indirectes dans le cas du Québec – sont toujours plus liées au respect de bonnes pratiques environnementales. La fonction nourricière au cœur de l'identité agricole est minimisée dans les discours. Si elle persiste en filigrane des politiques agricoles, elle prend un nouveau visage, où la sécurité et la fiabilité des aliments prennent le pas sur la quantité et la sécurité de l'approvisionnement.

Les aides directes s'accompagnent de tout un appareillage de contrôle et de suivi du cahier des charges à respecter pour y avoir accès. Nous assistons à une « formularisation » grandissante du métier d'agriculteur, où les compétences administratives deviennent aussi importantes, si ce n'est plus, que les compétences agrozootechniques pour la pérennité de l'exploitation. Cette évolution vient heurter l'idéal du métier d'agriculteur. Nous le verrons dans l'analyse des entretiens : cette forte augmentation de la charge administrative est source d'un stress important, les sommes en jeu dans le « juste » remplissage des formulaires pouvant mettre en péril l'exploitation.

	PA CH	PA F	PA Québec
Gestion de l'offre	0	+++ (abandon en 2015)	+++
Découplage des aides	+++	++	0
Soutien au prix	0	+	+++
Écart revenu agricole avec revenu comparable	+++	+	+
Eco-conditionnalité	+++	++	+
Formularisation	+++	+++	++

1.2 Analyse économique

L'évolution de la situation économique est le résultat de décisions politiques – mesures de libre-échange et de suppression des quotas – qui opèrent une forte pression économique sur les exploitations agricoles.

1.2.1 Des similitudes

L'évolution des structures dans les trois régions dévoile une grande convergence : dynamique de concentration, d'agrandissement, d'intensification et de spécialisation. Les petites exploitations disparaissent au profit des plus grandes, les vaches produisent de plus en plus de lait et les volumes livrés par exploitation augmentent également. Pourtant, les structures suisses restent petites en comparaison avec celles du Doubs et du Québec.

L'agrandissement des structures et des volumes produits ne s'accompagne pas d'une augmentation proportionnelle de la main-d'œuvre. Dans le cas de la Suisse et de la Franche-Comté⁵, on assiste même à une baisse de la main-d'œuvre sur l'exploitation. Il y a donc intensification du travail ou modernisation des installations.

	Suisse ¹		Doubs ²		Québec ³	
	2000	2010	2000	2010	2001	2010
Nb exploitations laitières	38'082	26'097	2466	2055	9 248	6 381
ha/expl	19	23	64.5	86		113
UTAF/expl	1.45	1.30	2.3	1.94	1.92	2.16
Vaches/expl	16.4	19	34.65	41.8	44.2	57.7
Kg lait/vache/an	5786	6773		6700	7 011	7 549 ⁴
Kg lait/expl/an	79'181	127'082		197'000 ⁶	309 886 ⁴	435 577 ⁵

1 : Statistiques laitières suisses, TSM.

2 : Agreste n° 160, octobre 2011.

3 : Statistiques Canada

4 : Correspond à l'année 2006, la plus récente donnée disponible.

5 : Correspond à la multiplication du nombre de vaches par exploitation avec la production moyenne de lait par vache.

6 : Chiffres pour l'année 2007-2008

La dimension familiale de la production laitière prédomine fortement : la main-d'œuvre familiale fournit plus de 80 % du travail. Le travail en collaboration est bien développé en Franche-Comté, où un bon tiers des exploitations laitières sont en GAEC ou EARL. En revanche, les collaborations entre exploitants sont très rares en Suisse où elles représentent moins de 5 % du total des exploitations (Möhring, 2007). Au Québec, les formes individuelles et sociétaires se répartissent à peu près à parts égales.

1.2.2 Évolution du prix du lait

L'évolution du prix du lait est au cœur de la situation économique des exploitations laitières. En Suisse, l'abandon du quota laitier en 2009, couplé à un contexte international très volatil (surchauffe alimentaire mondiale en 2007 suivie d'une crise financière mondiale en 2008) a entraîné une chute brutale du prix du lait industriel (- 20 % en 2009, tombé à 60 ct/CHF le kg de lait), le lait de fromagerie a mieux résisté et offre un différentiel de prix de + 20 % à + 30 % (AOC), soit un prix de 78 ct/CHF/kg.

⁵ Nous avons pris ici pour la comparaison les chiffres du département du Doubs, représentatif de l'élevage laitier de la Franche-Comté.

Au Québec, le prix du lait augmente régulièrement depuis une dizaine d'années, grâce à la gestion de l'offre (système de quotas et limitation des importations). Il n'y a plus de segmentation du prix du lait selon son utilisation. Le prix en 2009 est de 75 \$CAN/hl.

Dans le département du Doubs, le prix du lait standard (industriel) a aussi connu une forte baisse en 2008-2009 (-15 %, tombé à 30 €/hl). Le prix des laits traditionnels (fabrication fromagère AOC) a beaucoup mieux résisté et offre un différentiel de + 30 % par rapport au lait standard, soit un prix de 40 €/hl.

1.2.3 Évolution du revenu agricole

Le revenu agricole par exploitation diminue en Suisse depuis 2000. Le revenu du travail⁶ par unité de main-d'œuvre familiale stagne et avoisine le salaire minimum « politique » de 3000 CHF par mois. Une grosse différence existe entre les exploitations laitières de plaine, dont le revenu par UTAF est de 48'000 CHF en 2009 et celles de montagne, où il est de 35'000 CHF⁷.

En Franche-Comté, le revenu par actif non salarié pour la filière bovins-lait était de 17'700 € en 2007, puis il est tombé à 15'100 € en 2009⁸. Une forte embellie est attendue en 2010 (estimation du revenu par actif non-salarié bovins-lait à 27'000 €), grâce à l'augmentation du prix du lait et à la réforme de la PAC (aide à la production laitière de montagne et DPU « zones herbagères »).

Au Québec, le revenu agricole net comptant⁹ est passé de 66'571 \$ CAN en 2000 à 105'125 \$CAN en 2009, montrant une progression de près de 60 % !

En comparaison avec les salaires « comparables » d'autres secteurs économiques, l'agriculture suisse montre un déficit très marqué, d'un tiers pour les exploitations de plaine, de plus de la moitié pour les exploitations de montagne. Au Québec, l'écart a été ramené à 21 % alors qu'il était encore de 243 % en 1990 ! En Franche-Comté, l'écart est de moins 18 % entre le revenu par actif non salarié et le revenu fiscal médian des ménages.

	CH Région de plaine 2007/2009 ¹ (CHF)	CH Région de montagne 2007/2009 ¹ (CHF)	Franche-Comté 2009 ³ (€)	Québec 2009 (\$CAN)
Revenu agricole	48 213 ¹	25 012 ¹	15'100 ³	52 288 ⁵
Salaire comparable	72 311 ²	61 347 ²	17'874 ⁴	63 089 ⁶
Différentiel	- 33 %	- 65,5 %	- 16 %	- 18 %

1 : Office fédéral de l'agriculture, Rapport 2010 ; revenu du travail par UTAF (280 jours/an)

2 : Office fédéral de la statistique,

3 : Agreste n°156 juillet 2011, revenu par actif non salarié

4 : Insee, Revenus fiscaux des ménages en 2009 : comparaisons régionales.

5 : AGECCO, Enquête sur les coûts de production. Revenu net agricole familial.

6 : Statistique Canada, revenu familial moyen pour une famille biparentale avec un seul revenu.

⁶ Le revenu du travail agricole est basé sur un taux d'occupation de 280 journées de travail par an. Le revenu du travail est calculé à partir du revenu agricole duquel est retranché un intérêt calculé pour le capital propre investi dans l'exploitation. Le taux d'intérêt est égal au taux moyen des intérêts versés sur les obligations de la Confédération (art. 5 Détermination du revenu du travail, Ordonnance sur l'évaluation de la durabilité de l'agriculture).

⁷ Dépouillement centralisé des données comptables, ART.

⁸ Agreste Franche-Comté n°156, juillet 2011.

⁹ Le revenu agricole net comptant ne tient pas compte des amortissements, qui s'élèvent à 40'000 \$ CAN en moyenne par exploitation (Base de données financières des exploitations agricoles canadiennes).

1.2.4 Évolution de l'endettement

Le niveau d'endettement est une variable centrale étant donné la pression qu'il exerce sur les exploitations, sur les disponibilités pour investir et sur la possibilité de dégager un revenu décent. En outre, l'endettement suscite également une pression en termes de « stress ».

Le niveau d'endettement en Suisse est assez stable depuis dix ans, mais élevé : de l'ordre de 45 % (total des dettes sur le total des actifs). Au Québec, il a nettement augmenté ces dix dernières années, passant de 24 % à 32 %. En valeur absolue, la dette a doublé depuis 2000 et l'actif a augmenté de 60 %. Remarquons que la valeur des quotas représente près de la moitié de l'actif. En Franche-Comté, les dettes ont doublé ces dix dernières années (1999-2009) et se montent à 142'000 € en 2009. Le taux d'endettement est ainsi passé de 27 % à 38 % en raison d'investissements en forte hausse dans les bâtiments et au renouvellement du matériel et des installations.

	2000			2009		
	Actif total	Dettes totales	ratio	Actif total	Dettes totales	ratio
Suisse						
Lait montagne	646'650	272'214	42.1 %	821'254	369'564	45 %
Lait plaine	809'372	335'182	41.4 %	967'861	406'502	42 %
Franche-Comté	246'000	67'000	27.2 %	373'000	142'000	38 %
Québec (\$CAN)	1 657 409	397 416	24 %	2 464 616	793 980	32 %

Sources : CH : Dépouillement centralisé des données comptables ; F : Agreste Franche-Comté, Numéro 156 - Juillet 2011 ; Québec : StatCan.

1.2.5 Part des aides publiques dans le revenu agricole

Les politiques agricoles française et suisse ont opté pour découpler leurs aides à l'agriculture de la production en rétribuant des prestations multifonctionnelles. Ainsi, la part des aides devient importante dans la formation du revenu agricole. En Suisse, en 2010, les paiements directs représentent 72 % du revenu¹⁰ total des exploitations lait de plaine et 80 % de celui des exploitations lait de montagne. Ces taux étaient respectivement de 41 % et de 54 % en 2000. En Franche-Comté, pour la filière bovins-lait, les subventions d'exploitation se montaient à 25'900 € en 2007 pour un revenu courant avant impôts¹¹ de 26'600 € soit un ratio de près de 100 %¹². En 2010, les subventions d'exploitation de Franche-Comté se montent à 33'600 € pour un revenu courant de 40'800 € soit un ratio de 82 %¹³.

La situation du Québec ne peut se comparer aux deux situations européennes. Le soutien à l'agriculture laitière passe par le système de la gestion de l'offre (limitation des importations et volumes de production contrôlés), donc un système d'aides non découplées. Ainsi, le montant visible de soutien est très bas, de l'ordre de 6 à 7 %. Cependant, pour avoir une idée du soutien financier que reçoivent les agriculteurs, il faudrait évaluer la différence de prix du lait qu'un producteur toucherait dans un système non protégé, ce qui dépasse notre propos.

¹⁰ Le revenu agricole de l'exploitation est la différence entre le total des prestations (ventes de produits ou de services, paiements directs, travaux pour tiers, etc.) et le total des dépenses, à savoir les charges liées à la production (fourrages, engrais, phytosanitaires, vétérinaire, etc.), les charges d'infrastructures (bâtiments, machines, frais généraux, etc.) et les charges financières (intérêts des dettes, amortissements).

¹¹ Le revenu courant avant impôts est calculé de manière similaire au revenu agricole.

¹² Agreste Franche-Comté, n°139, avril 2009.

¹³ Agreste Franche-Comté, n°155, juillet 2011.

1.3 Analyse de la santé publique

1.3.1 Problèmes de construction et de comparaison entre les trois pays

Nous sommes face à un déficit de données chiffrées comparables qui nous permettraient de renseigner la situation de la santé publique de l'agriculture. Les législations et les régimes de protection sociale sont différents. Les indicateurs de santé publique relèvent d'organismes qui ne construisent pas ces indicateurs de la même façon. Ainsi, les dispositifs sont disparates et tiennent compte sporadiquement de la situation de l'agriculture. Les données existantes concernent le plus souvent l'agriculture dans son ensemble. Il est très difficile, voire impossible, de régionaliser les chiffres ou de les décliner par filière (lait, engraissement, céréales, etc.). Nous présentons donc la situation statistique de chaque région et tentons de donner une image réaliste – mais pas forcément comparable – de la situation de santé en milieu agricole : accidents professionnels, taux de suicide en agriculture, consommation de médicaments, état de santé autoévalué, comportement médical, etc.

◆ Lieux de production des données

La France est le pays qui offre aux chercheurs l'organisme le mieux renseigné grâce aux données de la MSA (Mutualité sociale agricole). C'est à partir de 1936 que les allocations familiales sont étendues des salariés du régime général aux salariés agricoles, puis en 1938 aux exploitants. En 1952, le régime d'assurance vieillesse des exploitants voit le jour. Pourtant, ce n'est qu'en 1961 qu'un régime d'assurance maladie obligatoire permet un véritable accès aux soins pour les exploitant(e)s et leurs familles. Ils sont les premiers non-salariés à bénéficier d'une telle prestation.

Il n'existe pas d'organismes équivalents en Suisse ou au Québec. L'essentiel des données québécoises sur lesquelles nous avons travaillé nous a été fourni par l'Institut national de santé publique du Québec.

En Suisse nous avons récolté des données éparses auprès de sources diverses. Nous avons pris connaissance des résultats de l'enquête suisse sur la santé où l'agriculture est mentionnée en 1997, 2002 et 2007¹⁴. Un prochain bilan devrait être fait en 2012. Là aussi, nous avons une lacune en termes de représentativité : le nombre de cas extraits pour le bilan de santé de l'agriculture est très modeste¹⁵ et doit donc être pris avec précaution. Enfin des études ponctuelles viennent compléter cet état des lieux fragmentaire, notamment menées par la station fédérale Agroscope de Reckenholz-Tänikon (ART).

◆ Écologie des systèmes de santé

En France la mutualité sociale agricole est l'organisme de protection sociale spécifique au monde agricole. Elle est présente à tous les échelons administratifs (cantonal, départemental, régional et national). Cette spécificité rend le système de protection sociale des agriculteurs équivalent à celui de l'assurance maladie des autres travailleurs français (CPAM) en lui ajoutant l'efficacité de la décentralisation.

Le système de santé suisse est très complexe et opaque. Bien qu'encadré par des lois fédérales qui en fixent les grands axes, il est géré par plus d'une centaine d'assurances privées qui touchent les cotisations et reversent les prestations. Le caractère obligatoire des couvertures maladie, accident, invalidité, vieillesse varie en fonction du statut des personnes. Ainsi un indépendant n'est pas contraint de cotiser à une caisse de pensions ou à une assurance accident. Son degré de couver-

¹⁴ Cette enquête est présentée dans le rapport agricole 2010 de l'Office fédéral de l'agriculture.

¹⁵ Nombre de cas en 1997 : 110 agriculteurs et 24 paysannes ; en 2002 : 177 agriculteurs et 55 paysannes ; en 2007 : 194 agriculteurs et 65 paysannes.

ture dépend donc de son initiative personnelle et des moyens qu'il peut y consacrer. Les recommandations de la section Assurances de l'Union suisse des paysans sont d'opter pour une franchise haute pour l'assurance maladie (1500 CHF par année, à la charge de l'assuré en cas de recours à des prestations) et de choisir une assurance en cas d'incapacité de travail qui n'intervienne qu'après 30 jours, ceci afin de rendre les primes supportables. Ainsi, un agriculteur ne peut se « permettre » de recourir à l'une ou l'autre de ces assurances qu'en cas de problèmes graves.

Depuis 1996, l'assurance maladie (LAMal) est obligatoire et concerne toute personne domiciliée en Suisse. La Loi fédérale sur l'assurance accidents (LAA) n'est obligatoire que pour les salariés et les chômeurs touchant des indemnités de chômage. Toutes les autres personnes domiciliées en Suisse (enfants, étudiants, personnes actives occupées indépendantes, femmes et hommes au foyer sans activité lucrative, retraités, etc.) ne sont donc pas assurées obligatoirement selon la LAA, mais seulement selon la LAMal.

L'assurance vieillesse (AVS) est obligatoire pour toutes les personnes. Chacun est tenu d'y cotiser en fonction de son salaire. L'âge de la retraite est de 65 ans pour les hommes et de 64 ans pour les femmes. Elle n'assure qu'un niveau de vie minimal. La prévoyance professionnelle (caisse de pensions) vient compléter la retraite, mais elle n'est obligatoire que pour les salariés.

Depuis 1970, les Québécois et Québécoises sont couverts par un régime universel d'assurance maladie et bénéficient gratuitement de soins médicaux de base ainsi que d'une gamme d'autres services de santé (dentaires, optométriques, centres d'accueil privés et publics, etc.). De plus, depuis 1997, la Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ), un organisme relevant du ministère de la Santé et des services sociaux gère un régime public d'assurance médicaments permettant une protection de base pour les médicaments. Cette assurance médicament est obligatoire pour ceux qui ne sont pas couverts par un régime d'assurance privée.

◆ Les indicateurs de santé

La comparaison entre les trois pays est donc extrêmement difficile étant donné la disponibilité des différents chiffres et la réalité qu'ils recouvrent. La France étant le pays le mieux renseigné, nous avons choisi de partir des indicateurs de santé français pour chercher ensuite si des données sont repérables dans les deux autres pays et sinon de quels types de données nous disposons.

En Suisse comme au Québec la population des salariés et des non-salariés n'est pas différenciée par les données statistiques. L'agrégation des hommes et des femmes s'y ajoute dans ces deux pays, sans parler de la diversité des métiers agricoles qui n'est pas repérable dans la statistique. Cette situation conduit les statisticiens québécois à parler d'un « milieu agricole » qui englobe bien d'autres professions que les producteurs laitiers, alors que la MSA nous donne ces chiffres précis pour la France.

Ces divergences nous conduisent à privilégier les traits caractéristiques des indicateurs suivants dans chacun des pays ; les accidents du travail et maladies professionnelles ; le taux de suicide ; les inaptitudes au travail et les maladies graves.

◆ Les accidents du travail et les maladies professionnelles

En France, les données statistiques de la MSA permettent d'identifier des différences sexuées concernant les accidents du travail (masculins) et maladies professionnelles (féminines). On note une mortalité annuelle au travail des exploitants à un taux supérieur aux travailleurs du BTP reconnu comme un secteur à haut risque ; ce type de mortalité touche notamment les éleveurs. Pour ce qui concerne les accidents et les cas d'invalidité en Suisse, notre principale source est le Service de centralisation des statistiques de l'assurance-accidents LAA, administré par la SUVA¹⁶, qui établit la statistique uniforme des accidents de travailleurs en Suisse selon la loi fédérale sur l'assu-

¹⁶ La SUVA (<http://www.unfallstatistik.ch>) recueille les chiffres des accidents et d'invalidité auprès de différentes branches professionnelles.

rance-accidents (LAA). Mais, comme nous l'avons vu, les agriculteurs indépendants n'étant pas soumis obligatoirement à la LAA, ces chiffres ne concernent que les salariés agricoles. Toutefois, les chiffres concernant les accidents et les maladies montrent une exposition au risque trois fois supérieure pour l'agriculture (167 cas pour 1000 personnes assurées contre 64 tous secteurs confondus). Pour ce qui est des cas d'invalidité suite à un accident professionnel, l'agriculture (salariés agricoles) montre un risque légèrement plus important (35 cas pour 1000 contre 29, 2009). Le Service de prévention des accidents en agriculture déplore 462 accidents mortels en agriculture (indépendants et salariés) pour les années 1999 à 2008. L'indemnisation d'un arrêt de travail pour maladie qui pourrait conduire à une indemnisation des journées de travail du fait de la dégradation de l'état de santé de l'agriculteur n'existe pas. Cette indemnisation existe pourtant lorsqu'un accident ou une maladie professionnelle est en cause.

Les données sur les accidents du travail concernant les agriculteurs au Québec n'existent pas. Les données disponibles englobent salariés et non-salariés sous le générique milieu agricole dans les statistiques de l'INSPQ. Au Québec, la Commission de la santé et de la sécurité du travail (CSST) est un organisme gouvernemental créé en 1979 ayant comme mandat l'application de la loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles. Plus précisément la CSST est responsable de l'indemnisation des travailleurs en cas de blessures professionnelles de la promotion de la santé et de la sécurité au travail et de l'adoption de règlements liés à ce domaine. La CSST reconnaît que l'agriculture représente un secteur d'activité comportant des risques importants pour la santé et la sécurité des travailleurs. Les enquêtes de la CSST dans le secteur agricole comptabilisent environ 20 accidents mortels par année, 992 accidents du travail et 30 maladies professionnelles (2009). Dans le secteur « élevage de bovins laitiers et production laitière », la CSST évalue le risque du secteur comme « élevé » sur une échelle composée des degrés faible, modéré, élevé et extrême¹⁷. Toutefois, la CSST estime qu'un maximum de 41,5 % des établissements du secteur agricole sont inscrits à la CSST comme employeurs ou comme travailleurs autonomes. Selon l'INSPQ, c'est donc dire que près de 60 % des entreprises agricoles sont soit assurées auprès d'assureurs privés (maladie, médicaments, invalidité), soit sans assurances, et ne profitent que très peu des initiatives de prévention de la CSST.

◆ Le taux de suicide

En France, des études avec l'INSERM permettaient dès 2003 d'évaluer la gravité du phénomène, mais en le sous-estimant (Jacques-Jouvenot & Laplante, 2009). Fin 2011, la Caisse centrale de la MSA a signé une convention avec l'Institut de veille sanitaire pour constituer un observatoire du suicide en agriculture qui concernera les salariés et les non-salariés de l'agriculture. L'enquête COSMOP donne des chiffres utilisables, même si les extrapolations statistiques s'avèrent délicates. Ainsi, environ 400 agriculteurs décèdent chaque année par suicide. Ce chiffre est plus élevé que la moyenne de l'ensemble des professions selon les différentes études en notre possession.

Au Québec et en Suisse, les données sont disparates, voire absentes, concernant les agriculteurs. Signalons qu'au Québec le suicide d'un exploitant permet souvent d'effacer les dettes de l'entreprise agricole ce qui n'est le cas ni en France ni en Suisse (Voir 1.5 Les idéations suicidaires).

◆ Les inaptitudes au travail

Il s'agit des demandes d'invalidité qui donnent droit à une « pension financière » versée jusqu'à la retraite. Elle est « censée » compenser une inaptitude totale ou partielle à la profession agricole. Les travailleurs peuvent demander à bénéficier de cette prestation lorsque leur état de santé ne leur permet plus de travailler. Ces demandes sont faites par les médecins traitants et gérées par

¹⁷ Voir le site de la CSST : www.csst.qc.ca/portail/fr/prevention/portrait_des_risques/VueEnsemble.htm?SCIAN=112120&provenanceResultat=Resultat

les organismes de sécurité sociale. En France la somme versée est dérisoire (330 €/mois en 2009 si l'incapacité est totale) et elle n'est que peu utilisée. Elle est demandée par 1,56/1000 des non-salariés : 56 % pour des troubles locomoteurs, 21 % pour des troubles psychiatriques (dépression nerveuse et autres pathologies), les cancers et les maladies cardio-vasculaires constituent les autres causes.

Au Québec, la CSST mentionne que les hommes âgés entre 45 à 54 ans dans la catégorie « agriculteurs, horticulteurs et éleveurs » travaillant en élevage de bovins ou en production laitière sont ceux prenant le plus de jours d'absence en lien avec des accidents ou des lésions. Environ 28 % de ces jours d'absence sont liés à une « blessure traumatique aux os, aux nerfs ou à la moelle épinière », alors qu'environ 20 % sont liés à une « blessure traumatique aux muscles, tendons, ligaments, articulations, etc. ».

Nous ne disposons pas de tels chiffres pour l'agriculture suisse.

◆ Les maladies graves

Ce sont les affections dites de longue durée qui sont fort coûteuses. Elles ouvrent en France le droit à un remboursement à 100 % des frais de santé engagés par l'assuré. Il s'agit donc là d'un indicateur intéressant qui permet de saisir le type de pathologie grave dont souffrent les agriculteurs. Chez les hommes, la première est l'affection psychiatrique (21 %), suivie du diabète (17 %) et du cancer (15 %). Chez les femmes, 18 % souffrent de cancer, 17 % d'affections psychiatriques et 15 % de diabète. On note des mortalités supérieures pour certains cancers chez les agriculteurs français (peau, estomac, cerveau, prostate et maladies du sang) en rapport avec les traitements phytosanitaires. Par ailleurs, la maladie de Parkinson est plus souvent observée en agriculture. Une exposition au stress et aux TMS est confirmée chez les exploitants des deux sexes.

En Suisse, nous ne disposons pas d'un suivi des maladies en agriculture. Mentionnons quelques points importants qui ressortent des extraits de l'enquête suisse sur la santé¹⁸. Globalement les agricultrices suisses se sentent de plus en plus en surcharge psychique (difficultés à s'endormir, tensions psychiques, sentiment de lassitude) alors que les agriculteurs consomment plus d'analgésiques.

1.3.2 Conclusion

Les résultats présentés ici mettent en évidence la nécessité d'une homogénéisation des indicateurs de santé de façon à pouvoir conduire une comparaison. L'exposition au risque psychosocial est très importante en agriculture et il s'agirait d'encourager la création d'un observatoire du risque psychosocial par filière.

1.4 Analyse du contexte juridique

Les trois pays disposent de législations très différentes, nous avons donc choisi de limiter la comparaison aux différentes formes juridiques des exploitations agricoles. Il ne s'agit pas pour autant de faire l'inventaire des statuts d'entreprises que les producteurs laitiers peuvent choisir, certains étant présents sur les territoires de manière infime, mais de dresser un panorama des principaux modes d'installation existants.

¹⁸ OFAG. Rapport agricole 2010.

1.4.1 En France

Les formes sociétaires regroupent le plus grand nombre d'exploitants agricoles comtois (et non pas d'exploitations). Ce qui est probablement lié à la tradition mutualiste du territoire. Trois types d'entreprises adoptées par les producteurs laitiers représentent en tout plus de 98 % des entreprises agricoles déclarées en Franche-Comté.

Les exploitations individuelles (55.8 %). appartiennent à un seul individu, qui assume donc seul le pouvoir décisionnel et la gestion de l'entreprise. Si ce type de structure a l'avantage de faciliter l'installation, les biens personnels de l'exploitant ne sont pas distingués de ses biens professionnels. La conséquence directe de cette continuité entre le patrimoine propre et celui de l'entreprise est une responsabilité personnelle et illimitée du chef d'entreprise pour les dettes contractées par l'entreprise. La transmission de l'entreprise s'effectue par cessation volontaire (souvent à un successeur membre de la famille) ou par faillite. Ce type d'entreprise tend à diminuer au profit du développement des GAEC.

Les Groupements agricoles d'exploitation en commun (26 %) sont une forme sociétaire où s'associent de 2 à 10 exploitants agricoles avec un apport de capital minimum de 1500 € Un GAEC est une société où l'on compte le nombre de parts sociales, mais aussi la quantité de travail apporté et le nombre d'exploitations réunies. Chaque associé est tenu de participer à l'exploitation à titre exclusif et à temps complet. Il reçoit une rémunération à deux titres distincts : en tant que travailleur, et en tant que contributeur de capital et de moyens de travail. Différentes règles juridiques sont à respecter dans le fonctionnement de cette société : établissement d'un règlement intérieur, de statuts, réunions entre les membres de l'association... Une distinction existe entre le patrimoine privé et le patrimoine professionnel, ce qui permet de préserver les associés en cas de faillite. Avec ce type de structure, la transmission aux successeurs est plus progressive. Cette configuration facilite l'association de différentes générations (parents et enfants) au sein du GAEC, en permettant l'amélioration des conditions d'exploitation : regroupement de moyens, partage du temps de travail...

Les exploitations agricoles à responsabilité limitée (EARL) (16 %) sont composées de 1 à 10 individus, souvent des époux, des parents avec leurs enfants ou petits-enfants, des frères et sœurs ou encore un cédant proche de la retraite. Son capital initial est au minimum de 7 500 € La responsabilité des associés est limitée au montant des apports et 50 % du capital au moins doit être détenu par un ou plusieurs associés travaillant sur l'exploitation. On trouve deux types d'associés : les associés exploitants et les associés simples contributeurs de capitaux. Comme dans le cas des GAEC, différentes règles juridiques sont à respecter dans le fonctionnement de la société : établissement d'un règlement intérieur, de statuts, réunions entre les membres de l'association... On distingue également le patrimoine privé du patrimoine professionnel et le capital privé des associés est donc protégé. À l'instar des GAEC, ce type de configuration d'entreprise assure la pérennité de la structure par une transmission plus progressive des éléments de l'exploitation.

◆ Aides aux exploitations en difficulté

Depuis la loi du 30 décembre 1988¹⁹, les agriculteurs sont soumis aux dispositions législatives relatives aux entreprises en difficulté. D'une part, il existe un dispositif « agriculteurs en difficulté » de la Commission Départementale d'Orientation Agricole (CDOA) qui a pour objectif d'aider à mettre en place d'un plan de redressement et le cas échéant de favoriser les reconversions professionnelles. Pour en bénéficier, l'exploitation doit être reconnue « redressable » par le Préfet, après avis de la CDOA. L'aide accordée ne l'est toutefois qu'à certaines conditions (âge maximum de 55 ans, taux d'occupation dans l'exploitation d'au moins 50 %, critères de fragilité économique établis, notamment taux important d'endettement, etc.). Le plan de redressement tient compte du

¹⁹ Loi n° 88-1202 du 30 décembre 1988 relative à l'adaptation de l'exploitation agricole à son environnement économique et social.

potentiel technico-économique de l'exploitation et n'est envisagé que si sa pérennité est assurée. Pour bénéficier d'une aide à la reconversion professionnelle, il faut que l'exploitation soit reconnue « non-redressable » par le Préfet ou que la personne qui quitte l'activité agricole (associé, conjoint, aide familial) permette, par son départ, le redressement de l'exploitation.

D'autre part, en cas de difficultés financières (retard de paiement par exemple), des procédures judiciaires peuvent être engagées. Elles prévoient une phase de règlement amiable entre le débiteur et ses créanciers. Cette phase est destinée à prévenir les difficultés. Le cas échéant, il s'agit d'intervenir au plus tard dès que des difficultés apparaissent. Quant aux procédures de dépôt de bilan, elles comprennent une procédure préventive (la sauvegarde) et des procédures curatives (le redressement et la liquidation judiciaires). La sauvegarde et le redressement judiciaire poursuivent les mêmes objectifs de continuité de l'activité et de l'assainissement du passif.

1.4.2 En Suisse

En Suisse, les structures sociétaires sont rares et ont du mal à se pérenniser. Les exploitations agricoles installées en raison individuelle (95 % des entreprises agricoles suisses) sont fort proches des exploitations individuelles en France. On peut relever cependant certaines spécificités de ce type d'entreprises : aucune formalité particulière n'est nécessaire pour leur création, le chef d'entreprise est un indépendant et à ce titre il est en grande partie responsable de sa prévoyance.

Les sociétés simples sont largement minoritaires (5 % des exploitations agricoles (Möhring, 1997)) se fondent par l'accord conclu entre deux ou plusieurs personnes physiques ou morales qui conviennent d'unir leurs efforts ou leurs ressources en vue d'atteindre un but commun, lucratif ou non. Les associés sont propriétaires en main commune des biens et créances de la société simple. Ils participent, en principe à parts égales, aux bénéfices et aux pertes. Par contre contrairement aux cas des entreprises françaises de type sociétaires, la responsabilité solidaire pour les dettes a pour conséquence qu'un créancier de la société dispose de la faculté de poursuivre chaque associé pour l'ensemble des dettes et des créances. Ainsi, les associés sont solidairement responsables de toutes les dettes de la société sur l'ensemble de leur patrimoine (sans limites, excepté lorsqu'il y a une limitation de responsabilité quand un associé agit clairement en son nom). Signalons toutefois que beaucoup de sociétés simples en Suisse ne possèdent pas les biens-fonds (terres et bâtiments), mais elle ne possède que les machines et le bétail. La question de la solidarité pour les dettes n'est donc pas un enjeu central pour ces dernières.

◆ Aides aux exploitations en difficulté

En Suisse, il existe une aide aux exploitations en difficulté (prêt sans intérêt) qui sert à « parer ou à remédier à une difficulté financière passagère dont la faute ne peut être imputée aux agriculteurs ou qui résultent d'un changement des conditions-cadre économiques²⁰ ». De par ses effets, l'aide aux exploitations correspond à une mesure de désendettement indirecte. En 2009, des prêts à titre d'aide aux exploitations ont été accordés dans 128 cas pour un montant total de 18,8 millions de francs. Le prêt moyen s'est élevé à 146'923 francs et est remboursé en moyenne dans un délai de 12,7 ans (OFAG, rapport agricole 2010).

En outre, une aide à la reconversion professionnelle peut être octroyée à des agriculteurs indépendants cessant leurs activités. Cette aide comprend des contributions aux coûts de la reconversion professionnelle et des contributions aux coûts de la vie, elle s'adresse aux chefs d'exploitation, hommes ou femmes, âgés de moins de 52 ans. Cette aide existe depuis une dizaine d'années, mais elle n'est presque jamais sollicitée. En 2009, une seule aide a été versée d'un montant de 146'000 francs. Au total, sur la base des aides garanties les années précédentes, un montant de 199'421

²⁰ Loi fédérale sur l'agriculture, chapitre 1 Aides aux exploitations paysannes.

francs a été versé à huit personnes pour leur reconversion professionnelle (OFAG, rapport agricole 2010).

1.4.3 Au Québec

Au Québec, l'on se rapproche de la configuration française pour le nombre d'exploitations que l'on trouve en individuel ou en société. En revanche, la structure juridique des sociétés se démarque de celle que nous venons de présenter pour la France.

La ferme individuelle (49,7 %) est semblable à l'exploitation individuelle française. On trouve ensuite les compagnies familiales (20 %) formées par l'association de deux individus au minimum qui sont les actionnaires et les propriétaires de la compagnie qui est gérée par les administrateurs relativement libres de leurs décisions (excepté pour des choix décisifs, telle la dissolution de la compagnie). En cas de faillite, la responsabilité personnelle de ses administrateurs et actionnaires n'est pas engagée.

Les sociétés de personnes avec un contrat écrit (17.6 %) sont constituées par l'association de deux individus au minimum. La proportion des apports du capital de la société détenus par chacun des associés est mentionnée dans le contrat de société. Le partage des profits et des pertes générées par la société, la rémunération de chacun des associés sont préalablement définis. Contrairement aux compagnies, les associés sont solidaires des dettes, il en va de même pour la responsabilité civile : leur responsabilité est sans limites et leurs biens personnels sont engagés. Mettre fin à ce type de société est plus simple que pour le cas d'une compagnie.

Enfin, on trouve aussi des sociétés de personnes sans contrat écrit (7,4 %) dont le fonctionnement est proche du type des sociétés de personnes avec un contrat écrit excepté qu'en cas de litige, l'interprétation du conflit peut aboutir à des décisions judiciaires incertaines, faute de document clair.

1.4.4 Conclusion

Si l'on compare la représentativité de chaque type d'entreprises dans les différents pays, on constate que c'est en France que l'on trouve le plus de structures sociétaires qui permettent de préserver l'individu en cas de faillite. À l'opposé, les exploitants agricoles suisses – et surtout leur épouse – sont ceux qui apparaissent juridiquement les plus fragiles en cas d'événements majeurs professionnels ou familiaux (accident ou maladie grave, invalidité, divorce, etc.).

Formes juridiques	Franche-Comté	Suisse	Québec
Individuel	55.8 %	95 %	49.7 %
Société simple		5 %	
Compagnie familiale/ GAEC	26 %		20 %
EARL	16 %		
Sociétés de personnes, avec ou sans contrat écrit			25 %

1.5 Les idéations suicidaires

Nous présentons ici les premiers résultats en cours de dépouillement de l'enquête conduite par Ginette Lafleur sur la santé psychologique des producteurs de lait de Suisse romande, du Qué-

bec et de Franche-Comté²¹. Cette étude, réalisée dans le cadre de son doctorat, identifiera les facteurs de risque et de protection quant aux conduites suicidaires des agriculteurs.

On constate que cette population agricole n'est pas en bonne santé psychologique. Tout d'abord, le milieu agricole vit sous pression. Ainsi, on remarque que 47 % de l'ensemble des répondants des trois pays considèrent leurs journées comme assez ou extrêmement stressantes, comparativement à 27 % pour la population québécoise (Bordeleau & Traoré, 2007). Les proportions de répondants indiquant vivre un tel stress varient de 40 % en Franche-Comté, à 45 % au Québec et 55 % en Suisse romande. Le degré de stress dépend aussi beaucoup du type de lait produit et donc du prix que l'on peut espérer en obtenir. Ainsi, dans le lait industriel, 62 % des éleveurs laitiers suisses romands et francs-comtois éprouvent un niveau élevé de stress contre 45 % des éleveurs laitiers québécois. Notons aussi que dans chaque pays, le degré de stress mentionné est lié à la perception de la situation financière. En effet, la proportion d'éleveurs éprouvant un niveau de stress élevé augmente lorsque la perception de la situation financière est très négative (93 % au Québec, 86 % en Suisse romande et 74 % en Franche-Comté) alors que ce pourcentage est nettement plus bas lorsque la situation financière est perçue comme positive (respectivement 25 %, 32 % et 15 %). De plus, les femmes disent ressentir davantage un stress élevé que les hommes (55 % et 45 % respectivement)²².

Outre le stress, d'autres résultats sont inquiétants puisqu'on observe que 45 % des producteurs de lait français et 49 % des producteurs de lait québécois et suisses se situent à un niveau élevé sur l'échelle de détresse psychologique (mesure faite au moyen de l'échelle K6 élaborée par Kessler). Il n'y a pas de différences statistiquement significatives entre les hommes suisses, québécois ou français ni entre les femmes de chacun des pays. Cependant, les femmes productrices de lait sont proportionnellement plus nombreuses que les hommes à se situer à ce niveau élevé de détresse psychologique (64 % vs 45 %), et ce, dans chaque pays. Ces pourcentages s'avèrent nettement supérieurs à ce qu'ils étaient pour l'ensemble des salariés québécois lors d'une récente enquête (Vézina, Cloutier, et al., 2011) (22 % des femmes contre 15 % des hommes).

Enfin, il est apparu que 7,1 % des répondants des trois pays ont pensé sérieusement à mettre fin à leurs jours au cours des douze derniers mois (comparativement à 1,9 % dans la population québécoise (Nanhou, Fournier, et al., 2010)). Aucune différence statistiquement significative n'est observée entre la prévalence des idées suicidaires selon les pays. On observe bien des différences selon le sexe, quoique non significatives statistiquement (6,7 % chez les hommes vs 10,1 % chez les femmes).

On remarque par ailleurs qu'une panoplie de stressseurs mine la santé psychologique des producteurs laitiers. Alors que certains facteurs suscitent les mêmes niveaux de stress chez les producteurs de lait des trois pays (augmentation des dépenses, maladies des animaux, conciliation travail/famille, cessation d'activité et transfert de ferme, difficulté à trouver de la relève, coût et incertitude des quotas, paperasse, relations personnelles et professionnelles, gestion des volumes de lait), on identifie des particularités selon les pays comme le montre le tableau ci-dessous.

Cette première mise en valeur des questionnaires montre une situation alarmante. Le secteur agricole se révèle être particulièrement exposé aux risques psychosociaux et l'évolution récente montre une péjoration.

²¹ Un questionnaire a été administré à 5800 éleveurs laitiers dont 1826 ont été retournés (627 suisses romands, 603 québécois et 596 francs-comtois) entre mars et décembre 2010.

²² Les chiffres concernant les réponses des femmes sont à prendre avec précaution car la proportion de femmes ayant rempli le questionnaire est basse 5,9 % en Suisse romande, 14,1 % en Franche-Comté, 19,1 % au Québec).

Tableau 1: Pourcentage des producteurs de lait évaluant leur niveau de stress comme élevé selon divers facteurs²³

	Franche-Comté	Québec	Suisse romande
Bris des machines	18,2 %	45,0 %	27,7 %
Imprévisibilité de la météo	41,5 %	66,4 %	38,7 %
Instabilité des marchés	50,5 %	34,9 %	57,0 %
Endettement	34,1 %	49,0 %	39,9 %
Exigences de performance	19,4 %	43,2 %	31,4 %
Accords de libre-échange et mondialisation	32,7 %	38,6 %	59,5 %
Diminution des revenus	56,0 %	55,2 %	72,5 %
Exigences environnementales	40,8 %	57,0 %	40,9 %
Charge de travail	47,5 %	59,9 %	61,3 %
Rareté de la main-d'œuvre agricole	22,0 %	50,5 %	27,5 %
Prix du lait	33,5 %	21,7 %	74,0 %
Obligation d'agrandir l'exploitation	29,4 %	24,3 %	35,0 %

2. Logiques et identités agricoles

Nous avons identifié plusieurs éléments permettant de comprendre les conséquences des politiques agricoles sur les agriculteurs. En premier lieu, la pression à grossir se retrouve dans les trois pays et suscite des effets similaires : c'est ce que nous avons appelé le « principe du levrier ». En deuxième lieu, la question classique de la transmission du patrimoine reste au cœur de l'éthos paysan et les politiques agricoles y déploient également des effets que nous avons déclinés selon les différentes régions. En troisième lieu, il importe de revenir sur la question des représentations de la réalité qui suscite de fortes tensions psychologiques. Ainsi, la disponibilité d'argent liquide en trésorerie ou sur les comptes bancaires paraît déterminer la représentation que l'agriculteur se fait de la réalité socioéconomique de son exploitation. Et ceci, indépendamment, semble-t-il, de la situation économique réelle de l'exploitation, c'est-à-dire qu'une exploitation peut se trouver en relativement bonne santé financière, alors qu'il manque « des sous en caisse ». En quatrième lieu, les maux psychologiques sont en passe de supplanter les maux physiques et semblent difficiles à intégrer dans le système de pensée et de valeurs des agriculteurs. Autant les maux physiques font partie intégrante de la représentation du métier comme dur et « viril » (faut être dur à la tâche), et donc très peu verbalisés, autant les maux psychologiques sont relativement nouveaux et occupent le discours. En dernier lieu, les questions d'éthos de l'entrepreneur et des représentations de la femme nous ont paru essentielles pour évoquer la représentation de la réalité que se font les agriculteurs et les agricultrices et pour expliquer les principes qui déterminent leurs pratiques sociales.

²³ Différences entre les pays statistiquement significatives à .001.

2.1 Le principe du lévrier

Les politiques agricoles exigent un agrandissement constant des exploitations et une efficacité toujours plus élevée. Cette observation est indépendante des modalités d'application des politiques agricoles et se retrouve donc dans les trois régions. Il s'agit de chercher à acheter des terres ou des quotas et d'augmenter – ou de moderniser – le parc des machines agricoles et les structures de l'exploitation. Au Québec, les agriculteurs cherchent à « battre le modèle²⁴ », ce qui les conduit souvent à un surendettement qui suscite à son tour une forte pression psychologique et économique. En Suisse et en France, la même logique pousse les agriculteurs à « améliorer » leur exploitation. Or, comme certains économistes ruraux le soulignent aujourd'hui (Praz, 2011), cet agrandissement des structures ne se produit pas sans effet de seuil.

En effet, cette course à l'agrandissement n'est rentable, du moins sur le plan économique, que si l'augmentation de taille et de la production sont suffisamment importantes pour dégager une marge supplémentaire permettant de couvrir les nouvelles charges (travail, investissements en machines, en nouveaux bâtiments, etc.). Si ce n'est pas le cas, l'agrandissement accompagné de nouveaux investissements risque de rendre la nouvelle situation similaire, voire pire que la situation de départ. Si cet effet de seuil varie considérablement d'une exploitation à l'autre – en fonction de l'organisation du travail, des bâtiments à disposition, de la topographie, etc. – il n'en demeure pas moins qu'il contient en lui-même le principe de la fuite en avant. En effet, une fois engagée, cette course ne peut que se perpétuer, puisque de nouveaux investissements nécessitent de nouvelles rentrées qui elles-mêmes vont nécessiter de nouveaux investissements... Cette course à l'agrandissement a donc des effets importants sur la charge en travail : le surplus de travail ne peut pas dans un premier temps être « acheté » par la marge supplémentaire dégagée. Il faut pour cela grossir encore plus. Elle a aussi des effets sur les charges financières puisque les nouveaux investissements augmentent l'endettement.

Bref, la course du lévrier occasionne un stress important en termes de charges de travail et financières. Qui plus est, elle peut aussi entraîner un certain isolement social, l'agriculteur n'arrivant plus à dégager du temps pour des activités sociales.

Cette pression à « grossir » entraîne d'autres effets néfastes sur la santé psychologique des agriculteurs. La ressource foncière étant limitée – de manière évidente en Suisse, moins dans les deux autres régions – l'agrandissement des uns ne peut se faire qu'au détriment des autres. Autrement dit, la survie d'une exploitation agricole dépend de plus en plus souvent de l'abandon d'une autre. Cette contrainte structurelle crée un climat délétère entre agriculteurs, où l'on commence à observer les voisins dans l'attente d'un signe éventuel de fragilité... ouvrant des opportunités de reprendre des terres. En Suisse, nos interlocuteurs mentionnent le mal-être qu'ils peuvent ressentir à se trouver soit dans la position du « vautour » qui attend de dépecer le voisin, soit dans celle de la proie qui risque de se faire dévorer. Remarquons que la même personne peut se trouver alternativement dans les deux situations. Cela implique une forte pression psychologique et des effets concomitants sur les réseaux d'interconnaissance qui conduisent parfois à des sentiments d'autodépréciation.

²⁴ Au Canada, le coût de production du lait est établi sur la base d'une enquête indépendante annuelle auprès d'un échantillon de fermes laitières. Depuis 2006, le résultat retenu est celui de la ferme médiane de l'échantillon. Cela a pour conséquence que le prix cible du lait permet de couvrir le coût de production d'au moins 50% des fermes laitières au pays. Cela veut aussi dire que 50% des fermes ont un coût de production supérieur au prix cible. Il y a là un incitatif aux économies d'échelle pour réduire les coûts et ainsi atteindre ou mieux encore, battre le modèle.

2.2 La fascination du patrimoine

Il importe de rappeler ici succinctement que la transmission de l'exploitation reste au cœur de l'éthos paysan²⁵. En effet, l'agriculteur s'inscrit très souvent dans une lignée familiale de plusieurs générations. Être le responsable de l'arrêt de cette lignée en rompant la transmission est difficilement acceptable. Ceci dit, on entend bien souvent des doubles discours où personne n'avoue pousser les enfants à reprendre la ferme. Parfois, les parents les incitent à faire autre chose, que cela soit « en attendant de reprendre » ou définitivement, le métier étant trop dur. Et en même temps le refus du successeur potentiel sera très durement ressenti, questionnant fortement les valeurs de l'ancienne génération et de l'ensemble de la famille.

Mais la remise de l'exploitation est aussi un moment très délicat, car elle implique plusieurs renoncements de différentes natures. Comme on l'a vu, transmettre l'exploitation entraîne souvent des investissements financiers importants, car l'agriculteur cherche à transmettre une entreprise viable et bien équipée à ses enfants. Toutefois, la remise de l'exploitation agricole prend des formes différentes en Suisse romande, en France et au Québec.

En Suisse, la transmission familiale est encouragée et soutenue par la valeur de rendement²⁶ : dans le cadre familial, le successeur reprend l'exploitation à une valeur bien inférieure à celle du marché. De par ce fait, la génération qui transmet renonce à une partie de la valeur de son bien, ce qui diminue d'autant son épargne vieillesse. En contrepartie, la jeune génération concède souvent un droit d'habitation – comptabilisé dans le prix de l'exploitation – à la génération sortante. Cette prise en charge partielle de l'ancienne génération par la nouvelle est souvent rendue nécessaire par le régime de protection sociale suisse. On l'a vu, les indépendants ne sont pas tenus de cotiser à une caisse de pensions professionnelle. Leur retraite est basse et ne permet pas toujours d'aller se loger ailleurs.

Au Québec, une telle disposition légale n'existe pas, pourtant on y constate un phénomène similaire. Très souvent les parents auront investi de manière importante, notamment dans l'achat de quotas, afin de transmettre une « bonne » exploitation à leur(s) enfant(s). Mais ceux-ci ne peuvent pas se permettre de s'endetter aussi lourdement, ce qui compromettrait la survie de l'exploitation. Bien souvent, les parents renoncent à transmettre la ferme au prix du marché, et « donnent » les quotas (la valeur de ceux-ci est alors sortie de la transaction) (Levallois, 2003).

En France, la transmission de l'exploitation s'effectue traditionnellement au sein de la famille. Ainsi les cédants transmettent l'exploitation à un de leur fils comme un patrimoine : l'exploitation qui circule entre les générations est transmise comme un bien de famille et prend sens dans une économie du don. Un des enfants passe alors du statut d'héritier à celui de successeur. Dans ce mode de transmission traditionnelle, l'exploitation est un tout, patrimoine économique et symbolique mêlés. À charge au successeur de la faire fructifier en prenant sa place dans la chaîne intergénérationnelle, ce qui lui permettra, le moment venu, de transmettre à son tour à la génération suivante. Si la transmission du patrimoine fait un élu, elle fabrique aussi ses exclus, exclus de la succession patrimoniale, mais non exclus de l'héritage. En effet, si le patrimoine n'est pas morcelé pour permettre au successeur de travailler sur une exploitation suffisamment grande et économiquement rentable, il n'empêche que le successeur devra indemniser ses frères et sœurs de leur part d'héritage et ceci en référence au système de transmission égalitaire dans lequel la Franche-Comté s'inscrit. Transmettre reste bien le « moteur » qui incite les agriculteurs à maintenir et à développer leur exploitation pour permettre à un héritier-successeur de continuer la lignée paysanne et de maintenir une inscription agricole de la famille dans le territoire. Cette transmission suppose d'abord une cohabitation entre père et fils lors du travail quotidien qui correspond à un temps d'acquisition de

²⁵ Droz & Forney, 2007 Droz & Miéville-Ott, 2001 ; Forney, 2010 ; Jacques-Jouvenot, 1997.

²⁶ La valeur de rendement correspond à près de 50 % de la valeur vénale de l'exploitation. Il s'agit donc de sous-estimer la valeur de l'exploitation pour favoriser une transmission au sein de la famille de l'exploitant. La valeur de rendement est un point central de la Loi fédérale sur le droit foncier rural (LDFR).

compétences et de socialisation professionnelle, la succession n'intervenant réellement qu'au moment du départ en retraite du père. D'où l'importance pour les cédants de tenter d'ajuster le départ du père et l'arrivée du fils sur l'exploitation afin de réduire autant que faire se peut cette période de collaboration qui est souvent un temps de conflit générationnel et peut conduire, si elle est trop longue, au départ du fils impatient de prendre des responsabilités. Depuis une vingtaine d'années, le manque de successeurs se pose de façon cruciale. Pour y remédier, certains cédants font appel à des successeurs hors cadres familiaux qui comme leur nom l'indique ne doivent pas avoir de lien de parenté avec les cédants pour prétendre aux aides à l'installation. Ce nouveau mode de transmission entraîne la vente du patrimoine et son fractionnement en : « *certaines choses (qui) se vendent, d'autres encore se louent, d'autres enfin se donnent* » (Gillet, 1999). Dans ces cas de transmission hors-cadre familial, la question de l'héritage se pose différemment pour les enfants héritiers que lors d'une transmission à un enfant de la famille. Il apparaît moins évident aux enfants de « faire une fleur » – sous-estimer la valeur du patrimoine – à un repreneur étranger à la famille qu'à un frère.

La transmission de l'exploitation s'accompagne dans les trois régions d'un renoncement tacite des frères et sœurs qui ne reçoivent que très partiellement leur part d'héritage. Devoir indemniser les collatéraux à la valeur du marché rendrait la transmission impossible du point de vue financier. La transmission reste bien le « moteur » qui incite les agriculteurs à maintenir et à développer leur exploitation pour la transmettre à un héritier qui continuera la lignée paysanne et maintiendra une inscription agricole de la famille dans le territoire.

2.2.1 Des trajectoires hors normes

Les départs précoces d'agriculteurs qui quittent le métier définitivement avant l'âge de la retraite représentent une forme de refus de la transmission. Ils peuvent être considérés comme symptomatiques du mal-être psychologique qui touche l'ensemble de la profession. Bien que ces départs précoces soient rares, on y relève des facteurs de stress propres à la profession qui aboutissent à la cessation d'activité. Parmi les difficultés exprimées, notons l'absence de successeur, une exploitation dont la taille est supérieure à la moyenne locale, l'isolement, le travail externe de l'épouse, la reprise de l'exploitation familiale par dépit ou par contrainte. Dans nos entretiens, la question financière ne paraît pas être un facteur pertinent pour expliquer cette décision définitive.

Quels que soient les pays, le cas des exploitations reprises par des personnes hors cadre familial, engendre plus souvent que pour les reprises classiques des difficultés pour le nouvel exploitant. La transition pour celui qui transmet la ferme est souvent difficile et favorise l'apparition d'états dépressifs. Ainsi, la reprise de l'exploitation s'accompagne souvent de remise aux normes qui n'ont pas été effectuées par les anciens propriétaires. Ce sont de gros travaux qui conduisent le nouveau producteur laitier à s'endetter lourdement. N'étant pas du « pays », ils sont parfois exclus par leurs pairs, où se sentent mis au ban de la vie locale. Venant d'autres régions, ils peuvent développer d'autres usages agricoles, d'autres modes de fonctionnement de l'exploitation, d'autres projets qui vont à l'encontre de ce qui se pratique localement. Ces différences favorisent l'apparition d'un clivage entre les nouveaux arrivants et les exploitants locaux. Ainsi, les « gens du pays » rechignent parfois à donner des conseils, comme aurait pu le faire un père pour son fils, lors de son établissement : que ce soit dans leur pratique professionnelle, dans la gestion de l'entreprise, ou dans l'écologie locale... Ils peuvent ainsi s'engager la « bride au cou » dans une mauvaise voie et finir par se retrouver dans une situation financière périlleuse. En outre, la ferme qu'ils ont reprise a pu être surévaluée et certaines difficultés liées à l'activité ont pu être camouflées. Pourtant, la transmission à une personne hors cadre familial peut donner lieu à la construction d'un lien social, voire d'une relation familiale qui fait défaut, en investissant le repreneur d'un statut proche d'un enfant adopté (Jacques-Jouvenot & Gillet, 2002). En effet, cette transmission vient souvent combler deux échecs familiaux qui se rencontrent : le cédant n'a pas trouvé pas de successeur dans sa famille et le repreneur n'a pas trouvé de ferme dans sa famille.

2.3 L'éthos de l'entrepreneur

2.3.1 En Suisse : des agriculteurs individualistes

En Suisse romande, les exploitations sont relativement autonomes en machines et les structures de mutualisation des ressources sont rares. En cas de besoin, c'est surtout la famille qui est mise à contribution. Les structures d'exploitation individuelles sont les plus courantes avec un mode de fonctionnement fondé sur la participation de l'ensemble de la famille. On l'a vu, la taille des domaines agricoles est petite par rapport à ce que l'on trouve en France et au Québec. Les installations occasionnent souvent une charge de travail physique plus importante, car elles sont relativement peu mécanisées. La fin des quotas et la dérégulation des prix entraînent un sentiment d'insécurité croissant. La survie économique de l'exploitation dépend des aides publiques – paiements directs – conditionnées à des contraintes écologiques importantes, ce qui contrarie l'éthos professionnel du travail bien fait et d'une production de bonne qualité : « *Qu'on fasse bien ou pas son travail, on est payé la même chose* ». Les doléances exprimées par les producteurs laitiers romands sont tournées tant vers leurs pairs qui surproduisent et cassent les prix, que vers la politique agricole nationale conduite à leur encontre.

Les producteurs de lait romands sont relativement individualistes. Il est rare que des agriculteurs s'associent pour partager les tâches, le matériel et les profits. Si cela arrive, c'est plutôt sous une forme informelle et souple. Le recours au service de remplacement ou à des systèmes de type CUMA est rare. Le coût du service ou le manque de confiance dans les remplaçants sont fréquemment invoqués comme facteurs explicatifs. Ainsi, les réseaux sociaux d'entraide semblent être souvent réduits au cercle familial (aide des ascendants, des enfants et, dans une moindre mesure, des collatéraux).

Pour faire face à la baisse du prix du lait, les producteurs laitiers ont adopté différentes stratégies d'adaptation individuelles. La faible taille des exploitations contraint des agriculteurs à une pluriactivité. Certains ont ouvert une auberge sur leur ferme, d'autres ont développé des activités de vente directe, etc. Il arrive aussi que des agriculteurs achètent du matériel et proposent des services aux producteurs alentour pour amortir l'achat du matériel qui ne peut plus être couvert par la production seule. Dans tous les cas, ce n'est pas une stratégie collective qui est mise en œuvre.

La situation économique des exploitations agricoles en Suisse est devenue fort délicate pour certains et ils en viennent à « grignoter » leur patrimoine pour survivre : les gains générés par l'exploitation ne suffisent plus à couvrir leurs investissements et parfois à assurer les dépenses quotidiennes. Nombreux sont les producteurs qui regrettent la fin des quotas laitiers, leur situation financière était alors bien meilleure et la gestion de leur production plus simple. La fin des quotas laitiers a entraîné une baisse du prix du lait et les entreprises acheteuses font signer des engagements aux agriculteurs pour que ces derniers leur livrent un quota mensuel de lait. S'ils produisent plus ou moins que la quantité prévue, ils sont pénalisés. Comme la production varie avec les saisons, la mise en pratique de ces exigences n'est pas aisée. Par ailleurs, les investissements qu'ils ont pu effectuer sur l'exploitation ont été calculés à long terme à partir d'un certain prix du lait. Lorsque ce dernier chute, il devient difficile, voire impossible, de faire face aux échéances financières. Les grands gagnants de ce changement de régulation de la production sont les intermédiaires industriels qui ont vu leur marge se développer au détriment des producteurs laitiers. Les entreprises qui achètent le lait sont de plus en plus exigeantes : outre la baisse du prix du lait, de nouvelles contraintes de production sont imposées (conditions de livraison du lait, normes de stockage et de conservation, etc.). En outre, le coût des intrants en Suisse est élevé (foin, paille, alimentation animale...) ce qui explique un contexte défavorable par rapport à l'Europe. Ces contraintes environnementales et sanitaires majorent les coûts de production et rendent l'exportation très difficile.

2.3.2 En France : des sociétaires à l'esprit mutualiste des fruitières

En Franche-Comté, les producteurs laitiers s'inscrivent dans une interprofession à l'identité puissante. Les pratiques basées sur la mutualisation des ressources (humaines comme matérielles) sont ancrées dans le quotidien. L'omniprésence d'une seule race de vaches – la Montbéliarde – renforce le sentiment d'appartenance à un même corps pour les producteurs de lait en AOC et favorise un rapport à l'animal très affectif. Être en filière d'appellation d'origine contrôlée favorise une sécurité face à l'avenir et semble faciliter l'accès de l'épouse au marché du travail hors de l'exploitation.

La spécificité de la région Franche-Comté et de sa mémoire territoriale n'est pas sans effets sur le vécu pratique et psychologique des producteurs laitiers (Guinchard, 2004). La présence marquée de structures de type communautaire provient de l'implantation historique des fruitières à Comté qui mutualisent la production individuelle et constitue un facteur favorable au bien-être des agriculteurs.

Le recours aux Coopératives d'Utilisation de Matériel Agricole (CUMA) en France est extrêmement fréquent. La quasi-totalité de nos interlocuteurs fait appel à ces structures qui autorisent la possession en commun de gros matériel agricole (bétailière, semoir, épandeurs à fumier...) servant occasionnellement. Parfois, ils adhèrent à plusieurs CUMA en même temps. Ne pas en faire partie est un facteur d'exclusion sociale au sein d'un village. Les avantages les plus souvent mentionnés sont d'ordre financier, ainsi que la possibilité d'accéder à un matériel de qualité à la pointe de la technique. On relève aussi l'existence, bien que minoritaire, d'une Coopérative d'Utilisation de Main-d'Œuvre (CUMO) : « une banque d'entraide ». Ce dispositif se caractérise par des échanges de services entre les producteurs : chaque service est évalué en unités comptables tant au niveau du matériel que du temps consacré. En fin d'année, un bilan permet d'évaluer le recours de chaque adhérent à ce service, les unités sont alors traduites en montants à verser ou à encaisser selon les cas.

Enfin, les GAEC semblent mieux supporter les crises (économique, rupture de trajectoires familiales, etc.) que les structures individuelles. En effet, les retombées de crises sont supportées par l'ensemble des associés et les stratégies d'adaptation semblent plus faciles à mettre en œuvre (vente directe, fromagerie...). En cas de rupture familiale grave (divorce, décès, invalidité), l'avenir de l'exploitation n'est ainsi pas mis en péril. Il en va de même pour la prévention des tensions conjugales : le fait d'être en association permet de libérer plus de temps pour la vie de famille (week-end, vacances, soirées...). Le rythme de vie des agriculteurs en GAEC est donc plus proche de celui des autres travailleurs de la société locale.

Mais en dehors de leurs aspects pratiques et financiers, le recours à ces structures communautaires est surtout vecteur de liens sociaux, d'entraide, de soutien au travail. Toutefois, les difficultés engendrées par ces organisations apparaissent souvent lors de la transmission. La pérennité de la structure paraît plus menacée que pour les structures individuelles. Il n'est pas rare que le GAEC prenne fin lors de cette période charnière où l'on passe le relais. Ainsi, nos interlocuteurs installés en GAEC expriment davantage d'incertitude que parmi les autres types de structure d'exploitation (EARL, individuelle).

2.3.3 Au Québec : le gestionnaire

Les représentations sociales et le vécu des producteurs laitiers québécois se distinguent de ceux des Suisses romands et des Francs-comtois. D'une part, fonctionnant au sein d'un système de gestion de l'offre (quotas), ils gagnent un revenu stable et sont membres de l'Union des producteurs agricoles, un syndicat agricole renforçant un esprit de solidarité parmi les agriculteurs. D'autre part, les Québécois occupent des fermes de plus grande taille, avec un troupeau moyen de 60 têtes, formé pour la plupart de vaches de race Holstein. De plus, les producteurs laitiers québécois travaillent

plus souvent avec un associé et les conjointes ou les agricultrices sont plus fréquemment actionnaires et partenaires de l'exploitation. C'est également au Québec que nous retrouvons le plus grand nombre de producteurs avec des employés. Devant l'orientation des politiques agricoles des dernières décennies, répondant à l'imposition de normes environnementales et de standards de qualité de plus en plus élevés, les producteurs laitiers québécois doivent montrer un nombre grandissant de compétences en gestion. Certains adoptent la vision productiviste de l'agriculture et se vantent de leurs aptitudes à « gérer » la ferme ou « l'entreprise agricole » qui se développe suivant les plus hauts standards de qualité et de productivité afin de « battre le modèle ».

De plus, il ressort de façon particulièrement marquée des entretiens que les producteurs ne blâment pas les politiques agricoles provinciales ou fédérales, ni leurs collègues agriculteurs pour les situations difficiles qu'ils rencontrent. Le producteur laitier québécois se considère bien souvent comme seul « responsable », seul « coupable » des difficultés qu'il rencontre. Cela est à mettre en relation avec leur conception du métier en tant que vocation : on a choisi ce métier donc on prend aussi le stress et les difficultés qui vont avec... Mais cette responsabilisation individuelle forte peut toucher à l'auto-exploitation et représenter alors un fardeau pour la santé psychologique et physique des producteurs rencontrés.

L'éthos ou la représentation de soi des producteurs laitiers québécois se centre sur les valeurs de « gestion », d'« efficacité », de « productivité » et d'« entreprenariat » qui prédominent dans leur discours. « Être un bon gestionnaire » est considéré comme l'un des éléments importants pour la pérennité de l'exploitation. En effet, une « bonne » gestion garantirait la santé financière de l'exploitation et l'inverse la mettrait en péril. La vision du « bon gestionnaire » ne laisse que très peu de place dans les discours aux autres dimensions de l'identité des individus, que ce soit en tant que père de famille, mari, ami, voisin, etc.

La santé psychologique et physique apparaît secondaire dans le discours des producteurs : elle n'est pas une préoccupation centrale du « bon gestionnaire ». Pourtant, nos interlocuteurs connaissent très souvent un producteur laitier pour qui les difficultés financières de la ferme ont suscité un stress intense, des périodes « difficiles », un burn-out ou une dépression. La comparaison avec les autres producteurs qui ne sont pas protégés par la gestion de l'offre est centrale à l'éthos du producteur laitier québécois : il accepte d'autant plus facilement sa situation qu'il pense être privilégié et considère « qu'il est mal placé pour se plaindre ».

Alors que l'éthos du producteur laitier suisse et français est largement caractérisé par la fonction nourricière de l'agriculture, la maîtrise de la nature ou la transmission patrimoniale, l'éthos du producteur laitier québécois, tout en se réclamant aussi de la fonction nourricière, accorde une grande importance à la gestion de la ferme. En effet, la plupart des producteurs affirment passer toujours plus de temps à « gérer » leur ferme dans leur bureau, à faire de la paperasse ou de la comptabilité. Pour plusieurs d'entre eux, il semble que cette paperasse constitue un « mal nécessaire » à la gestion de « l'entreprise agricole ».

Contrairement à la Suisse et à la France où les charges administratives sont très lourdes et associées à la crainte « de ne pas remplir les conditions pour obtenir les aides », le système québécois assure un prix et la « paperasse » (bien qu'en augmentation) est souvent perçue comme une étape nécessaire à l'évaluation et à l'amélioration de la productivité et de la rentabilité. Toutefois, cette constatation faite dans nos entretiens est tempérée par les premiers résultats de l'enquête par questionnaire de Ginette Lafleur. La paperasse y est mentionnée comme facteur de stress important par 60 % des producteurs. Il est vrai que la paperasse ne recouvre pas la même réalité dans les trois régions. C'est l'aspect contrôle lié au remplissage de formulaires qui est surtout mal vécu dans les deux régions reconnaissant et rétribuant les prestations multifonctionnelles de l'agriculture. L'enjeu crucial est alors de ne pas passer à côté d'aides importantes et indispensables à la survie de l'exploitation en remplissant mal ou trop tard certains formulaires. Au Québec, la « paperasse » à remplir est moins directement liée à l'obtention d'aides publiques (exception faite de l'assurance stabilisation du revenu agricole, mais qui ne concerne que marginalement les exploitations laitières). L'enjeu financier est donc moindre et la crainte de « mal remplir » les formulaires moins

présente. Certes, l'éthos gestionnaire du producteur laitier québécois se décline de plusieurs façons et tous ne s'y adaptent pas à la même vitesse : certains « traditionalistes » apparaissent plus proches des éthos européens. Dans tous les cas, le fardeau psychologique et physique, propre aux transformations du métier de producteur laitier, est souvent considéré comme le « prix à payer » pour conserver son exploitation et pour avoir choisi ce métier.

Les producteurs laitiers québécois ont vu leur métier se transformer au cours des dernières décennies et les pratiques agricoles ont bien changé. Ainsi, de nombreux producteurs ont affirmé avoir constaté un allègement de la « charge physique » par rapport au moment où leurs parents travaillaient sur la ferme. En outre, plusieurs de ces producteurs – désormais parents – investissent dans les installations de l'exploitation, afin de la rendre « confortable » pour leur(s) successeur(s). Toutefois, le confort du producteur sur la ferme n'est pas la priorité : la majorité des investissements sont destinés à améliorer le confort des vaches, un facteur déterminant pour la productivité de celles-ci et par là de la santé financière de l'exploitation.

L'amélioration de l'efficacité et de la productivité est au centre des propos tenus par les producteurs interrogés. Tous considèrent la modernisation des équipements (machines, robots de traite, bâtiments fonctionnels, etc.) comme synonyme de progrès et d'amélioration, tant du point de vue de la productivité, que du point de vue des conditions de travail et de la qualité de vie. Dans certains cas, ces améliorations techniques sont explicitement destinées à améliorer les conditions de travail et la qualité de vie des individus travaillant sur la ferme. Toutefois, bien que source d'allègement de la charge de travail ou de la lourdeur des tâches, les investissements et l'endettement souvent nécessaires à ces progrès techniques peuvent représenter une source de stress considérable. Ainsi, les améliorations techniques sont avant tout une façon d'augmenter la productivité de l'exploitation, de diminuer certains coûts et – pour certains – d'augmenter les revenus.

Cette modernisation des installations étant un phénomène particulièrement important au Québec, nos entretiens ont également montré que pour de nombreux producteurs, l'endettement et les décisions de types économiques et financières représentent la source principale de stress. De plus, plusieurs producteurs affirment ressentir une « pression à grossir », soit par l'agrandissement du troupeau, soit par une constante augmentation de sa productivité. Pour certains producteurs rencontrés, ces changements ne sont donc pas toujours synonymes d'amélioration parce qu'ils « changent le mal de place » : la pénibilité diminue, mais la charge de travail augmente, la productivité s'accroît, mais l'endettement et le stress lié à l'utilisation de l'informatique augmentent.

Mentionnons encore qu'au Québec, les CUMA sont toujours plus nombreuses, car elles permettent de partager des machines autrement inaccessibles pour des raisons financières et autorisent des économies importantes. Ceux qui n'y adhèrent pas évoquent l'imprévisibilité de la météo, l'absence de CUMA dans leur région, le fait que tous ont besoin du matériel en même temps, la grande distance à parcourir pour le chercher, etc. La génération des cinquantenaires semble plus réticente à joindre une CUMA, alors que les plus jeunes montrent un intérêt plus marqué. En outre, les travaux payés à la tâche semblent être plus communs au Québec qu'en Franche-Comté et qu'en Suisse romande ; de très nombreux producteurs y recourent et apprécient ce service pour son efficacité.

2.4 Les familles en agriculture

2.4.1 En Suisse : Une famille classique

Contrairement à ce qui se passe en France et au Québec, le statut de l'homme et de la femme est inégalitaire sur l'exploitation. Souvent, l'épouse n'est pas officiellement reconnue sur le domaine, elle n'a que très rarement le statut d'associée. Cette absence de reconnaissance est parfois une source de souffrance psychologique pour la femme. En outre, les épouses sont nombreuses à arrêter définitivement une activité extérieure avec la venue d'un premier enfant. Les couples qui

travaillent ensemble sur l'exploitation constituent le modèle dominant de la production laitière. Lorsque la femme travaille à l'extérieur, ou dans certains cas le mari, cela s'explique par des revenus de l'exploitation insuffisants pour vivre : souvent la femme exprime le regret de ne pas pouvoir travailler uniquement sur le domaine et son travail à l'extérieur est considéré comme malheureusement nécessaire pour le maintien de l'exploitation. Comme en France, le travail de la femme à l'extérieur semble associé à des divorces plus fréquents et à des tensions au sein du couple. Par contre, contrairement à ce que l'on trouve en France, le travail à l'extérieur de la femme paraît diminuer le sentiment d'isolement.

Lors de la transmission, des malaises entre les générations et les collatéraux peuvent être induits par le système suisse de succession et par la pratique hypothécaire. D'une part, la valeur de l'exploitation est calculée à sa valeur de rendement, donc à une valeur bien inférieure à sa valeur vénale. D'autre part, comme la majorité des biens immobiliers en Suisse, l'hypothèque n'est que partiellement remboursée. La valeur que peut en retirer le père qui part en retraite est parfois inférieure aux investissements qu'il a consentis. Ainsi, souvent cette situation contraint plusieurs générations à cohabiter sous un même toit, ce qui constitue un terrain favorable aux conflits de générations et de couple. Par ailleurs, l'installation du successeur sur une ferme est une étape souvent éprouvante. L'exploitant connaît une période de surcharge de travail liée aux investissements réalisés sur son lieu d'habitation (pour accueillir son épouse) qui s'ajoutent aux tâches quotidiennes.

Il est difficile pour les producteurs laitiers de prendre du temps pour voyager et pour des loisirs. Si l'opportunité leur en est donnée, avec l'installation d'un fils sur l'exploitation, il reste mal perçu de s'offrir le « luxe » de vacances ou de week-ends, de prendre le temps « de ne rien faire » ! Pourtant, les nouvelles générations commencent à adopter un autre discours par rapport au travail. Ils acceptent de travailler beaucoup, de ne pas compter leurs heures, mais ils s'offrent plus souvent la possibilité d'avoir des loisirs et de partir en vacances.

Le travail de la femme à l'extérieur est souvent à l'origine de ces nouvelles manières de faire. Cependant, les parents ou les voisins ne voient pas toujours cela d'un bon œil. Les producteurs suisses prennent donc beaucoup moins de vacances que leurs collègues français ou québécois. Lorsqu'ils le font, ils se reposent sur un apprenti ou demandent l'aide d'un voisin. L'origine sociale, ainsi que le cursus scolaire de la femme semblent influencer la prise de vacances : les exploitants dont la femme n'est pas d'origine agricole ou ceux dont la femme a fait des études hors du monde agricole sont plus nombreux à le faire.

2.4.2 En France : Une femme indépendante

En France, travailler à l'extérieur tend à refléter un choix de la conjointe, voire une revendication. Ainsi, il ne s'agit pas toujours d'une nécessité économique, mais d'un choix de vie. Le travail externe de la conjointe est facilité par les politiques familiales qui maillent le territoire d'infrastructures facilitant la prise en charge des enfants et des parents âgés (crèches, garderies, assistantes maternelles, maisons de retraite...) et qui offrent des allocations facilitant leur accès (complément de libre choix du mode de garde, complément de libre choix d'activité, allocation personnalisée d'autonomie...). De plus, les politiques agricoles accordent un statut reconnu à la femme sur l'exploitation. Ce statut égalitaire sur l'exploitation prend différentes formes : associée dans les GAEC ou dans les EARL, collaboratrice ou coexploitante. Il favorise le droit à l'égalité de vie professionnelle qui peut également conduire la femme à opter pour un travail hors de l'exploitation qui lui offre une reconnaissance professionnelle indépendante des activités de son époux.

Mais cette égalité au sein du couple n'est pas neutre et pèse autant sur l'exploitant que sur le conjoint producteur laitier. Lorsque la femme travaille à l'extérieur, elle aide peu, voire pas du tout, sur l'exploitation. Lorsque l'habitation est séparée du domaine agricole (configuration favorisée dès les années 60 par la loi d'aide à la décohabitation), son apport est généralement inexistant. Ainsi, les hommes seuls dans leur travail se trouvent souvent surchargés et expriment davantage des sentiments de fatigue. De façon récurrente dans nos entretiens, l'exploitant se plaint de l'absence de sa

femme (ayant en tête un modèle familial où sa mère épaulait son père), ainsi que de la charge psychologique de l'entreprise qu'il est seul à supporter.

La présence des femmes sur l'exploitation, qui peuvent alors s'occuper de la charge administrative et partager les préoccupations liées à la gestion de la ferme, soulage les agriculteurs. Dans les entretiens, les structures en EARL présentent moins de stress suscité par la « paperasse » que celles qui sont en propriété individuelle. Par ailleurs, travailler en couple ou seul n'implique pas les mêmes conséquences. Lorsqu'un couple travaille sur l'exploitation, on observe une forte interpénétration de la sphère domestique et productive : l'entreprise, c'est aussi la famille ! Les rythmes de la vie familiale sont alors calqués sur ceux de l'exploitation : on prend ses vacances en fonction du calendrier de l'exploitation ; on organise les différents moments de la journée selon les temps incompressibles de la traite du matin et du soir. Lorsque toute la famille se trouve dans cette dynamique, ces temps vont de soi ; lorsque seul l'homme porte ces contraintes professionnelles, des tensions peuvent apparaître avec la conjointe. Ainsi, dans nos entretiens, le travail de la femme à l'extérieur apparaît associé à un plus haut taux de divorce ou de cessation précoce de l'exploitation.

Si le travail extérieur de la femme augmente la surcharge physique et mentale du mari sur l'exploitation, en revanche il favorise le départ en vacances, les voyages d'un week-end, les sorties... et cela d'autant plus que cette configuration s'inscrit dans une entreprise sociétaire (structures de type GAEC). La présence d'une femme au côté d'un exploitant, même si cette dernière travaille à l'extérieur, constitue cependant un facteur bénéfique sur le moral de ce dernier : les célibataires et les divorcés restent ceux qui connaissent le plus de surcharge au travail et de stress liés à l'isolement.

2.4.3 Au Québec : Une apparente égalité

Au Québec, la participation des femmes aux entreprises agricoles est très importante : 24'915 femmes détiennent des parts d'une entreprise agricole ou sont conjointes d'un agriculteur. De ces agricultrices, 22 % le sont à temps plein à l'année et sont parties prenantes des décisions de gestion et de production, 19 % d'entre elles ont un travail saisonnier et font plus de 60 heures par semaine à la ferme. Entre 20 % et 40 % (lorsqu'elles sont à plein temps sur la ferme) des agricultrices québécoises reçoivent un salaire de l'exploitation. Près de la moitié des agricultrices travaille à l'extérieur (MAPAQ 2008).

L'évolution de l'agriculture québécoise ces dernières décennies a aussi eu un impact sur le rôle et le statut de la femme au sein de l'exploitation. Ces derniers varient surtout selon l'âge, la taille de l'exploitation et le temps passé à travailler sur l'exploitation. Les jeunes agricultrices québécoises ayant des parts sur l'exploitation affirment, tout comme les jeunes agriculteurs, avoir la passion du métier et être prêtes à y consacrer temps, énergie et argent. Celles-ci sont toutefois nombreuses à évoquer leur désir de maintenir une qualité de vie qui soit comparable au monde non agricole. En outre, les femmes travaillant sur l'exploitation comprennent beaucoup mieux leur conjoint et acceptent qu'il puisse consacrer de très longues heures à l'exploitation.

Les agricultrices travaillant ou ayant travaillé à temps plein sur l'exploitation jusqu'à leur retraite semblent avoir une opinion relativement défavorable à l'égard du nombre grandissant de femmes, conjointes d'agriculteurs, qui occupent un travail à l'extérieur. Selon certaines agricultrices, ces femmes ne sont plus en mesure de fournir un soutien à leur mari et n'offrent plus le même environnement familial aux enfants qui sont envoyés à la garderie (crèche) plutôt qu'élevés sur la ferme. Néanmoins, plusieurs agricultrices travaillant sur l'exploitation envoient elles aussi leurs enfants à la garderie par manque de temps²⁷. Il est à noter que les « belles-mères » gardent leurs petits-enfants pendant que les mères sont à l'étable ou à faire la comptabilité. Bien que les

²⁷ Selon l'étude du MAPAQ, les agricultrices qui avaient des enfants âgés de moins de six ans, 62 % avaient recours aux services d'une garderie ou d'une gardienne alors que celles qui travaillaient à temps plein utilisaient ce service dans une proportion plus faible (49 %) (MAPAQ 2008 : 2).

grands-parents offrent un support considérable, la conciliation travail-famille et les relations avec les beaux-parents peuvent constituer des sources de stress pour les agricultrices. Ces tensions s'insèrent dans une problématique intergénérationnelle qui touche tous les aspects de la gestion et de l'organisation de l'exploitation.

Les femmes productrices sont encore aujourd'hui plus souvent chargées de la comptabilité et de la traite²⁸. En bref, bien que de plus en plus de femmes soient actionnaires des exploitations ou assurent la relève, une division des tâches basée sur le genre persiste au sein des exploitations québécoises. Il semble toutefois que les exploitants dont la conjointe travaille à l'extérieur sont davantage impliqués dans la gestion administrative et comptable de l'entreprise. De plus, bien que l'étude du MAPAQ et de la Fédération des agricultrices notent un bas taux d'implication dans des organisations à l'extérieur de la ferme, les agricultrices rencontrées lors de nos entretiens, qu'elles aient des parts ou non dans l'entreprise, avaient généralement une ou plusieurs activités liées au monde agricole (UPA, Coop, etc.).

Enfin, au Québec, nos interlocuteurs semblent particulièrement touchés – voire frustrés – par le fait que la population non agricole, même les amis et la famille, oublie parfois les contraintes du métier d'agriculteurs. Aussi, une des préoccupations récurrentes des agricultrices québécoises est la plus grande valorisation et reconnaissance de leurs rôles et de leurs multiples fonctions, entre la maison et l'étable.

De plus, en comparaison aux Françaises et aux Suisses, les agricultrices québécoises semblent particulièrement préoccupées par la prévention des risques liés à la présence d'enfants et d'employés sur la ferme. Tout comme leurs consœurs du Vieux Continent, les femmes prennent généralement en charge la santé des membres de la famille. Toutefois, conduisant de multiples activités, que cela soit à l'étable, les travaux ménagers, les différentes tâches liées aux enfants et la comptabilité, les femmes sont bien souvent autant surchargées que leur conjoint et ont peu de temps à consacrer à prendre soin de leur propre santé.

2.5 L'incertitude comme cause de stress

Plusieurs facteurs augmentent l'incertitude et l'imprévisibilité de l'activité agricole. L'ouverture des marchés entraîne des fluctuations importantes des prix agricoles et le producteur a très peu de marge de manœuvre pour influencer cette évolution. Les politiques agricoles multiplient les mesures et les dispositions légales. Les « normes » évoluent trop souvent, obligeant les producteurs laitiers à s'adapter constamment au prix d'investissements importants (mise aux normes des bâtiments en fonction du respect du bien-être des animaux, mise aux normes des installations de stockage des effluents, des installations de collecte du lait, contrôle laitier, etc.). Chaque nouvelle norme fait disparaître de petites exploitations qui n'ont pas les moyens de s'y conformer.

Enfin, comme les modalités d'accès aux aides sont en constant changement, rien ne semble acquis : l'incertitude pèse donc sur l'avenir du soutien qui sera apporté à l'agriculture. Ainsi, les stratégies d'adaptation deviennent toujours plus risquées, car les politiques agricoles se transforment. Le fait d'investir dans une filière spécifique risque de mettre l'exploitation en péril, faute de pouvoir rembourser le prêt en cas de chute du cours du lait ou de modification des conditions d'octroi des aides.

Au Québec, où le producteur laitier agit dans un contexte stable, c'est la crainte de voir ce système disparaître qui est source d'inquiétude et de stress. Paradoxalement, nous avons ainsi entendu plus de discours alarmistes sur la situation financière des producteurs de lait québécois que chez les producteurs suisses, alors que la réalité économique est inverse : le niveau d'endettement étant beaucoup plus élevé en Suisse²⁹ et le prix du lait diminuant fortement. Au niveau de la trésore-

²⁸ La gestion et la production sont les principales tâches effectuées par les agricultrices dans des proportions de 73 % et 71 %. (MAPAQ 2008 : 3).

²⁹ Il est vrai cependant qu'il a beaucoup augmenté ces dernières années au Québec.

rie, les discours sont également inversés : les Suisses se plaignent plus de leur difficulté à faire face à des échéances à court terme, alors qu'ils paraissent avoir une meilleure situation de trésorerie que leurs collègues québécois. On le voit, les représentations sociales se distinguent de la réalité économique, ce qui permet de comprendre des niveaux de détresse psychologique élevés dans une situation – au Québec – privilégiée au niveau des revenus et de la protection gouvernementale par rapport à la Franche-Comté et à la Suisse romande.

En Suisse, la disparition des quotas a dévoilé cruellement la dispersion des producteurs face à des acheteurs très concentrés et organisés. Dans les négociations du prix du lait, la balance penche nettement en faveur des acheteurs et des distributeurs. La pression sur les prix entraîne des comportements de plus en plus individualistes, où les grosses exploitations bénéficiant des installations adéquates, sont prêtes à livrer des quantités de lait à bas prix, exerçant à leur tour une nouvelle pression sur le prix. Ce phénomène est surtout observable dans la filière lait industriel où il suscite des incertitudes quant aux revenus futurs. En revanche, les filières fromagères sous un label de qualité ont su gérer les volumes produits afin de maintenir un prix attractif pour les producteurs et une qualité d'excellence qui distingue leurs produits de ceux industriels. En Franche-Comté, la production laitière est très majoritairement sous signe de qualité (AOC Comté, AOC Mont-d'Or). Grâce à ce lien fort institué entre le territoire, la race Montbéliarde et la qualité fromagère, les prix du lait ont réussi à se maintenir. En Suisse, comme en France, les producteurs laitiers de ces filières paraissent moins affectés par l'incertitude que leurs confrères de la production industrielle.

2.6 Un rapport malaisé à l'administration

La part des tâches administratives liées à l'exploitation semble toujours plus complexe et conséquente. Les exploitants doivent se tenir au courant de leur évolution et suivre minutieusement les procédures spécifiques à chaque demande d'aide. Les producteurs laitiers qui s'y adaptent le mieux montrent des aptitudes administratives poussées. Par ailleurs, ces nouvelles compétences peuvent être perçues comme « dégradantes » pour la « masculinité » de l'homme : le fait de s'occuper de la « paperasse » était auparavant un rôle dédié à la femme. La lourdeur des charges administratives est ressentie comme un facteur anxigène (certains producteurs laitiers ont peur de ne pas remplir les conditions pour bénéficier des aides ou ont peur des contrôles). Par ailleurs, le temps nécessaire à remplir ce type de « paperasse » représente une tâche particulièrement mal vécue, car elle ne correspond pas à l'éthos paysan (perdre son temps « le cul sur une chaise »). On voit se creuser toujours plus le fossé entre les responsables des politiques agricoles et les « praticiens » qui cultivent la terre. Nombre d'exploitants se sentent incompris et estiment que ces éléments sont déconnectés des réalités quotidiennes de leur exploitation.

Avec l'actuel cycle de négociations de Doha (OMC), les nouvelles politiques agricoles européennes et suisses octroient des aides aux exploitations pour les externalités qu'elles offrent, ce qui revient à obscurcir la visibilité du travail des agriculteurs : ils ont le sentiment de ne plus être payés pour leur travail. Les primes sont déterminées en fonction de la surface agricole d'exploitation ou du nombre d'animaux et non plus de sa production.

Le travail de l'exploitant et de sa famille ne suffit plus à obtenir un revenu décent, alors que les aides accordées par l'État sont toujours plus indispensables à la survie de l'exploitation. S'imaginant perçus par la population comme des « assistés », les producteurs souffrent d'un sentiment d'injustice. Nombreux sont ceux qui verbalisent clairement ce mal-être et souhaiteraient être payés en fonction du travail qu'ils effectuent. Ainsi, toucher des aides en fonction d'une surface d'exploitation et non plus selon la quantité ou la qualité de la production est particulièrement mal vécu. Ce soutien a donc un lourd prix symbolique pour l'éthos du paysan.

L'éthos agricole suisse intègre progressivement les nouvelles tâches attribuées à l'agriculture : entretien du paysage et protection de la biodiversité. Cela suscite toutefois des perceptions de soi antagonistes : les agriculteurs regrettent de perdre leur autonomie décisionnelle face aux contraintes administratives, tout en adhérant à une nouvelle image positive du paysan respec-

tueux de l'environnement. Les aides de l'État sont octroyées en fonction de prestations spécifiques qui imposent des contraintes particulières. Il n'existe pas une aide globale, mais chaque aide engendre des formalités supplémentaires. Certains interlocuteurs vont jusqu'à qualifier ceux qui tirent le mieux leur épingle du jeu de « chasseurs de primes ». Un sentiment d'infantilisation et de mal-être face aux comptes à rendre pour percevoir des aides en découle. Ainsi, l'ampleur des tâches administratives est sensible au quotidien : chaque tâche doit être notée, chaque produit administré reporté dans un registre³⁰... Ces « paperasses » sont perçues comme aliénantes.

Avec la multiplication des démarches administratives à effectuer par le biais d'internet apparaissent des changements dans l'organisation familiale du travail dans les exploitations en Suisse romande. Certes, les femmes sont toujours présentes aux côtés de leur mari pour les soulager dans cette charge, mais – selon nos entretiens – les enfants prennent souvent le relais, plus à l'aise avec les nouvelles technologies informatiques que leurs aînés.

Ainsi, les personnes les plus âgées sont celles qui connaissent le plus de difficultés avec les aspects bureaucratiques. Elles n'hésitent pas à avoir recours à la vulgarisation pour se faire aider, et très souvent elles mentionnent aussi l'aide de leurs enfants pour remplir le formulaire sur ordinateur.

2.7 Du physique au mental

Nous avons été surpris par les discours de nos interlocuteurs sur la santé physique et psychologique. Nous nous attendions à ce qu'ils parlent facilement des accidents et des problèmes physiques occasionnés par leur métier et soient plus réservés sur les difficultés d'ordre psychologique. Or, ils évoquent beaucoup plus leur sentiment de « stress », de surcharge, voire d'idées suicidaires que des cas d'accidents, même graves. Comment l'expliquer ?

Nous avançons l'hypothèse que la « casse » physique fait partie intégrante de l'image que se font les agriculteurs de leur métier. Il est « normal » de se faire bousculer par une vache, d'avoir un doigt sectionné par une machine, de risquer de tomber du pont de grange : cela fait partie des risques du métier. Ces risques physiques renforcent l'image d'un métier dur physiquement, associés à une certaine conception de la virilité. On ne se plaint pas et on continue de travailler. Seuls les accidents graves entraînant une incapacité physique importante contraignent les agriculteurs à s'arrêter : ils apparaissent alors dans les discours.

Quel que soit le système de santé, les visites chez le médecin ne sont pratiquement jamais préventives, mais toujours curatives. Le fait d'avoir un accès « gratuit » (c'est-à-dire sans franchise) aux soins ne favorise – paradoxalement – pas une meilleure prise en charge de son corps. Ainsi, lorsque survient un accident du travail, cela n'impliquera pas un arrêt de travail. De plus, dans les discours, les accidents du travail sont grandement minimisés. Lors des entretiens, il faut souvent insister pour qu'ils soient mentionnés, comme si nos interlocuteurs les avaient oubliés ou qu'il ne s'agissait que de détails de leur histoire de santé (encornage par des bêtes, os broyés, doigts sectionnés...).

La thématique de la santé chez les producteurs laitiers est donc révélatrice d'un mode de vie et d'une culture de métier. Les agriculteurs ont ainsi un rapport au corps marqué par un détachement et une grande rudesse : « *Pousser sa carcasse jusqu'au bout* », « *ne pas s'écouter* ». Certes, cette constatation n'est pas nouvelle, mais elle est à nuancer en fonction des âges des interlocuteurs. Ménager son corps est plus présent chez les jeunes générations que chez les anciennes. Dans les discours, on constate que la moitié des producteurs laitiers de moins de 40 ans verbalise une préoccupation pour leur corps, alors que chez les plus de 50 ans cette préoccupation est quasiment absente³¹.

³⁰ Différents supports existent dans ce sens : carnet des prés, carnet des champs, carte d'écurie pour le bétail laitier, etc.

³¹ Une pratique singulière connue dans la profession est apparue : bien que rare, il n'est pas exceptionnel que l'exploitant demande conseil à son vétérinaire pour des maux qui affectent sa propre santé. L'agriculteur aura

La santé physique suscite donc peu de réactions et de discours. Comme le disait un de nos interlocuteurs, il semble qu'aujourd'hui : « *physiquement (...) peut-être pas... mais du chapeau c'est sûrement plus dur qu'il y a 40 ans en arrière !* ». Ainsi, les améliorations techniques tendraient à transférer les maux du physique au psychologique : on passe « du mal de dos au mal de tête ». Toutefois, les difficultés psychologiques – le découragement, le « stress », la dépression, le burn-out, la fatigue morale, les tensions (avec la famille, le voisinage, les congénères...) – sortent de l'image que les agriculteurs se faisaient de leur métier, elles leur paraissent relativement nouvelles et ils semblent quelque peu dépourvus face aux maux de l'esprit. Ils en parlent, mais ils leur paraissent difficilement explicables et sont donc profondément déstabilisants.

Au sein de la famille, la prise en charge de la santé – physique et psychologique – est le plus souvent du ressort de la femme, responsable de la santé pour la maisonnée (pour l'homme et les enfants, ainsi que pour les frères lorsqu'ils sont célibataires et que la mère n'est plus apte à le faire). Cependant, les femmes, bien que dans une moindre mesure, ne ménagent pas leur corps.

En Suisse, les coûts des primes d'assurance maladie sont très élevés et un des moyens de les maintenir à un niveau supportable est d'augmenter la franchise. Dès lors, on ne consulte pas un médecin à la moindre « écorchure », car les frais seraient alors à la charge du patient. Pour ces mêmes raisons, certains agriculteurs romands vont se faire soigner en France en raison du moindre coût des prestations ou se tournent vers des réseaux de médecine « alternative ». Cette même logique de recours à des réseaux thérapeutiques parallèles se dessine lors d'épisodes de troubles psychiques ou de dépression. C'est plus particulièrement le cas d'hommes seuls (célibataires ou divorcés) et d'exploitants en situation financière délicate.

Le travail d'éleveur comprend de nombreuses activités qui doivent être effectuées quotidiennement (affouragement des animaux, traite, évacuation du fumier, etc.) Cette nécessaire présence permanente favorise l'apparition d'un sentiment de surcharge : on doit s'occuper de son troupeau quoi qu'il arrive, en toutes saisons, et deux fois par jour (traite du matin, du soir). De plus, les agriculteurs connaissent des périodes d'activités intenses, à contretemps de celles du reste de la société. L'été avec les foins, alors que c'est la période des vacances et du ralentissement de l'activité économique. Au quotidien, les traites, lorsque le reste de la société se lève à peine ou a terminé sa journée de travail, détachent les agriculteurs des temps sociaux habituels. Ce rythme marque la vie sociale des agriculteurs (difficulté de se libérer, d'avoir des activités externes, de partir, rencontrer des gens...) et induit souvent un sentiment d'isolement social qui se traduit dans nos entretiens par le faible nombre – voire l'absence – d'activités de loisir et culturelles. Ainsi, les activités du monde de la branche laitière ne sont donc pas en phase avec les temps sociaux du reste de la société.

Traditionnellement, la division sexuelle des tâches au sein de l'exploitation tend à distinguer les activités « du dehors », consacrées à l'exploitation et à la production, et les activités « du dedans », touchant au domaine domestique, éducatif et de la gestion. Les tâches liées à l'exploitation paraissent souvent distribuées selon un critère de « force » entre hommes et femmes. Avec l'augmentation des charges administratives, les compétences de « bons gestionnaires » sont toujours plus sollicitées chez les exploitants agricoles. S'approprier et s'acquitter de manière correcte de certaines tâches administratives devient un enjeu important dans la gestion de l'exploitation et dans sa survie économique. Les hommes de l'ancienne génération rechignent devant ces tâches, qui remettent en cause l'idéal du métier, fait de relations aux bêtes et à la nature. Le travail de bureau ne correspond pas à leur image du métier. Ils ne se reconnaissent plus dans cette nouvelle conception du travail qui touche une valeur centrale de leur identité (la force physique et la virilité).

Enfin, avec l'irruption de machines de plus en plus sophistiquées, la compétence à se « débrouiller » et à parvenir à réparer soi-même son matériel est mise à mal. L'entrepreneur n'est plus maître de ces machines, il doit s'en remettre à des spécialistes, ce qui engendre également des coûts supplémentaires et suscite un sentiment de dépossession de son instrument de travail.

tendance à le solliciter au passage, car consulter un médecin n'est défendable qu'en cas de « vrais » problèmes, entraînant un handicap dans son travail quotidien.

La charge élevée d'activités quotidiennes hors des « temps sociaux » suscite un stress important et le sentiment d'être « hors de la société ». En outre, ce sentiment de dépossession est aggravé par la perte de maîtrise sur les machines agricoles et par la « formularisation » du métier. Tout cela pèse fortement sur la santé physique et psychologique des agriculteurs.

3. En guise de conclusions...

Quelques éléments des politiques agricoles québécoises, suisses et françaises apparaissent clairement lorsque l'on compare la situation des producteurs laitiers franc-comtois, romands et québécois. Les politiques agricoles très différentes, ainsi que les contextes structurels, présentent des aspects qui paraissent favoriser ou aggraver la situation des agriculteurs.

3.1 Une politique économique politiquement incorrecte

On l'a vu ci-dessus, la situation économique de l'agriculture n'est pas la même dans nos trois régions, la situation économique de l'agriculture n'est pas la même dans nos trois régions. Le Québec se trouve dans la situation la plus favorable et le revenu agricole y augmente régulièrement depuis plus de 10 ans. Bien que cette situation montre aussi d'autres aspects moins positifs, tels que l'augmentation importante de l'endettement, elle est clairement favorable à une ambiance de travail plus stable et sereine pour les agriculteurs. La prévisibilité des prix et du revenu permettent de planifier les investissements en connaissance de cause et diminue donc nettement les facteurs de stress liés à la pression financière. Manifestement, le soutien à une politique agricole protectionniste et multifonctionnelle constitue un élément à reconsidérer. Ainsi, la gestion de l'offre au moyen d'un système de quotas – fortement contestée par l'OMC – garantit une meilleure situation socioéconomique aux agriculteurs.

Dans le contexte d'une économie de libre-échange, nous estimons que ce modèle ne peut se défendre que pour une production destinée au marché intérieur, ce qui est le cas pour la grande partie de la production laitière. En outre, elle se doit d'être associée à une conception multifonctionnelle de l'agriculture qui maintient la biodiversité des zones rurales et contribue à l'entretien du paysage, voire à un habitat décentralisé qui évite la désertification de régions entières.

Cette nouvelle forme d'économie régulée et soutenable ne s'applique qu'aux filières destinées à la consommation nationale et exclut les productions d'exportation ou les filières d'AOC qui représentent, dans les faits, une gestion administrée interprofessionnelle d'une production spécifique, parfois destinée à l'exportation. Il importe donc d'articuler de façon novatrice la gestion de l'offre avec une ouverture contrôlée des marchés agricoles. En Franche-Comté ou en Suisse romande, la production laitière pour la fabrication de fromages AOC (Comté et Mont-d'Or en France ; Gruyère, Tête-de-Moine, Vacherin Mont-d'Or, Vacherin fribourgeois en Suisse romande) offre une opportunité de valorisation du lait très intéressante. Ces filières de qualité, soucieuses de maintenir leurs débouchés, ont des stratégies de gestion de la qualité et du produit qui les protègent efficacement des aléas du marché. Lors de la crise du lait de 2007, le prix du lait industriel – ou standard – a chuté brutalement un peu partout. En revanche, le prix du lait destiné à la fabrication fromagère – qui plus est à des fromages sous un label de qualité – a beaucoup mieux résisté³² en offrant un différentiel de prix de +20 % à + 30 % (Kroll, 2008), grâce à la solidité de son organisation interprofessionnelle, qui semble avoir joué un rôle stabilisateur déterminant (avec une maîtrise de la quantité de fromage produite selon la demande du marché permettant ainsi de maintenir des prix rémunérateurs)³³. Cette perspective économique exige d'être accompagnée de structures juri-

³² Voir chapitre 2.1.

³³ La filière lait AOC Comté compte de nombreux avantages pour le territoire dans lequel elle s'inscrit : elle permet d'entretenir un nombre conséquent d'emplois variés en milieu rural (agriculteurs, fromagers, commer-

diques et de politiques publiques autorisant le développement d'une production agricole soutenable tant socialement, écologiquement qu'économiquement. Mais auparavant, il convient de considérer également quelques aspects techniques.

3.2 Paradoxe de la modernisation des installations

L'on peut imaginer qu'une modernisation de structures agricoles vieillissantes permettrait de limiter la pénibilité du travail, tant physique que psychologique. Les producteurs de lait soulignent que certaines améliorations techniques – comme l'installation d'une trayeuse ou d'un robot de traite – facilitent ou allègent leur travail physique (par exemple en évitant les flexions répétées du dos et des genoux). Aujourd'hui, les agriculteurs n'acceptent plus des conditions de travail trop rudes (généralisation de la climatisation dans les tracteurs, traite au pot qui se raréfie.). La pénibilité au travail paraît plus élevée en Suisse de par la présence d'installations demandant à l'homme une utilisation quotidienne intense de son corps : traite au pot, fourrager à la main, stabulation entravée, nettoyage des stabulations à la brouette, etc.

Néanmoins, il importe de s'interroger sur le stress que ces installations techniques peuvent également occasionner. Le robot de traite est à cet égard particulièrement anxiogène, surtout dans les premiers mois qui suivent son installation (alarmes de panne récurrentes, nuit et jour, etc.). En outre, les investissements – pour réparer ou améliorer les équipements (bâtiments, mise en place d'un système de traite, etc.) – sont aussi facteurs de stress. Ils interviennent souvent avec la perspective du transfert de l'exploitation. Les parents veulent transmettre une « bonne entreprise » au successeur (surtout si c'est leur fils). Il s'agit donc d'investir de façon à augmenter la productivité et le revenu et à rendre le travail le plus confortable possible. Or, tous ces investissements, même planifiés à l'avance, sont souvent créateurs d'une dette qui sera transmise avec l'entreprise. Outre son coût, cette dette engendrera un stress psychologique important.

3.3 Une inquiétante situation sociopsychologique

Comme mentionné dans le chapitre 1.5., la situation sociopsychologique des éleveurs laitiers de Suisse romande, de Franche-Comté et du Québec est préoccupante. Elle montre un haut niveau de stress et de détresse psychologique, avec la présence d'idées suicidaires nettement plus marquée que dans le reste de la population. Le métier d'agriculteur est bien souvent choisi par vocation et entraîne une certaine autoexploitation (Droz, 2001). Le rapport au corps et à la santé est imprégné d'une conception du métier rude et virile. On ne s'arrête qu'en cas de maladie ou d'accident grave. Un découragement se fait sentir quant à l'avenir du métier, lié à un manque de reconnaissance, à la pression économique, à l'incertitude des décisions politiques.

Si l'aspect multifonctionnel de l'agriculture peut garantir la soutenabilité écologique et l'économie administrée sa survie économique, la question sociale et psychologique reste à défricher. Ainsi, une politique de santé publique, telle qu'elle existe en France, grâce au réseau des MSA paraît un exemple dont l'on peut s'inspirer. Celle-ci exige d'être accompagnée d'une politique familiale permettant à la femme – comme à l'homme – de fonder une famille dans des conditions qui autorisent la prise en charge des enfants et des ascendants, tant au sein du cercle familial que dans des structures adéquates : système de crèche en milieu rural, soutien à l'accompagnement des ascendants et des enfants au sein des familles, service de remplacement facilitant les vacances ou les week-ends, assurances sociales et maladie garantissant une prise en charge adéquate en cas

cants, ouvriers agricoles, manœuvres, chauffeurs...). Selon le Comité Interprofessionnel du Gruyère de Comté, la filière Comté serait le deuxième employeur de la région de Franche-Comté juste après l'industrie automobile. En outre, elle présente un territoire de pâturages riche en biodiversité et des paysages ruraux entretenus contribuant par la même occasion au tourisme de la région.

d'accident ou de maladie, accompagnement des petites entreprises en cas de ruptures familiales, absence d'incitation au suicide sous forme d'effacement des dettes.

La santé physique et psychologique est donc liée à l'environnement social et politique des producteurs. La présence d'un conjoint et d'enfants représente un facteur protecteur : nos interlocuteurs évoquent moins de détresse psychologique s'ils vivent en couple et ont des enfants. Ceci ne vient que confirmer ce que Durkheim avait montré sur le suicide : la famille protège (Durkheim, 1897). En revanche, une séparation conjugale rompt l'équilibre de l'entreprise agricole, tant sur le plan de la main-d'œuvre disponible que sur celui de la santé psychologique (détresse) et physique (surcharge). Lorsque la famille n'est pas présente, un employé agricole peut pallier le sentiment d'isolement dont peut souffrir l'agriculteur.

Le Québec se distingue de la Suisse et de la France par l'importance des employés sur les exploitations, que ce soit à temps partiel ou à temps plein. Les producteurs québécois bénéficient donc souvent de l'aide d'un employé. Ce dernier ou cette dernière – les femmes étant de plus en plus nombreuses à travailler comme employées sur les exploitations – représente un soutien au travail quotidien, mais aussi un support moral sur lequel compter en cas de coups durs. Bien que les producteurs mentionnent qu'il ne soit pas facile de trouver un employé de confiance et que la gestion de ressources humaines puisse constituer un défi, ceux qui parviennent à le faire, le considèrent le plus souvent comme un partenaire, un ami, voire un membre de la famille. Les producteurs de lait soulignent que la présence d'apprentis, de stagiaires, ou encore d'employés est un facteur influençant positivement le moral des agriculteurs. Ils sont souvent l'une des rares personnes avec laquelle l'agriculteur échange socialement, ce qui pallie le sentiment d'isolement géographique et social, plus particulièrement au Québec et en Franche-Comté ; ils permettent aussi au producteur de s'absenter et vivre des temps de sociabilité en dehors de l'exploitation. En revanche, quels que soient les pays, le fait de ne pas avoir d'enfant semble interdire les départs en vacances. Ainsi, l'agriculteur sans descendance se trouve doublement isolé : il ne quitte que rarement son entreprise et y vit seul ou avec un conjoint ou un parent.

Remarquons que la nouvelle génération de producteurs de lait québécois – âgés aujourd'hui entre 20 et 35 ans et dont les parents ont cédé – ou sont en train de le faire – l'exploitation – est plus sensible aux avantages de la copropriété ou de se mettre en association (principalement la possibilité de prendre des soirées, un week-end sur deux, des vacances, etc.). La présence d'un employé sur la ferme permet donc à l'agriculteur de prendre des congés au cours de la semaine et de prendre parfois des vacances.

En France, le « service de remplacement » est une organisation fréquemment sollicitée par les exploitants dans le cadre d'un accident du travail, dans le cadre de festivités (mariage, décès...), pour partir en week-end ou en vacances. Ces services permettent tant de faire face aux imprévus, que de se ménager du temps libre. La souscription régulière à des assurances spécifiques et l'adhésion au service de remplacement limitent son coût.

3.4 Un filet social

Les assurances sociales jouent également un rôle important dans la santé physique et psychologique des agriculteurs. Ainsi, le système suisse d'assurances privées déploie des effets néfastes sur les producteurs de lait. Ceux-ci sont assurés contre la maladie et les accidents, mais optent très souvent pour une franchise élevée – qui peut aller jusqu'à 2500 CHF – afin de diminuer leurs primes, à laquelle s'ajoute une participation (10 %) aux frais médicaux. Une franchise haute décourage le recours aux soins médicaux. Ainsi, les agriculteurs suisses paraissent moins consommer de prestations médicales que leurs pairs français et québécois.

À cela s'ajoute le coût très élevé des assurances pertes de gain qui contraignent souvent l'agriculteur à continuer de travailler sur son exploitation lorsqu'il est malade ou accidenté. Comme pour les franchises des assurances maladie, le coût des assurances perte de gain dépend du risque

que l'assuré est prêt à prendre en charge lui-même : le délai d'intervention de l'assurance en cas d'incapacité de travail est déterminant. Par exemple, la prime pour une couverture à partir du 7e jour d'incapacité est d'environ 3000 CHF par année alors qu'elle descend à environ 1200 CHF si on repousse le début des indemnités à 30 jours³⁴. Dès lors, la grande majorité des producteurs de lait choisissent des primes basses et un délai d'intervention de 30 jours au minimum. Ils se voient dès lors contraints de continuer à travailler ou de reporter la charge de travail sur les membres de leur famille en cas de maladie ou d'accident.

En France, le système de la sécurité sociale garantit une prise en charge relativement confortable des frais médicaux. En revanche, la dépression n'est pas prise en charge par le système actuel. Ainsi, les producteurs de lait français souffrant d'une détresse psychologique pouvant les conduire à la dépression continueront de travailler sur leur exploitation... alors que leurs collègues suisses pourront peut-être « se permettre » de recourir aux caisses maladie... une fois la franchise payée.

Au Québec, les agriculteurs peuvent bénéficier d'un service de remplacement, mais dans les faits, il n'est que très rarement utilisé. Le système d'assurance maladie évoqué plus haut couvre les soins de base et tous doivent être couverts par une assurance médicament. Les assurances-vie et les assurances sur les hypothèques constituent une particularité québécoise dont les effets potentiellement pervers mériteraient d'être étudiés dans une perspective comparative. En effet, ces assurances versent les primes contractuelles et effacent les dettes de l'exploitation agricole en cas de décès de l'agriculteur, y compris par suicide. L'on peut se demander si cette particularité ne risque pas d'inciter certains producteurs à développer des projets suicidaires dans le but d'assainir une situation économique calamiteuse.

Le dernier point que nous souhaitons souligner renvoie aux données statistiques. L'un des constats majeurs de notre recherche consiste dans l'absence de données statistiques comparables dans les trois régions ; et ceci, quel que soit le type de données. La construction d'indicateurs garantissant la comparabilité de nos résultats fut un travail de Sisyphe : l'extension géographique des données ou leur désagrégation en filières de production ou en types d'exploitation s'est révélée extrêmement difficile. En outre, selon les pays, les données sont inexistantes ou maintenues confidentielles par des entreprises privées (caisses maladie en Suisse). Toutefois, cela n'interdit pas l'exercice comparatif, même s'il laisse en suspens certains éléments.

Il importe d'achever ce texte sur des considérations méthodologiques portant sur le processus de comparaison et l'environnement de l'étude. En premier lieu, l'approche comparative a permis d'identifier relativement facilement les mesures favorables à la production laitière et a facilité un éventuel transfert d'une région à l'autre possible. En outre, cette perspective a simplifié la mise en évidence d'éléments communs aux trois situations qui paraissent ressortir d'un aspect structurel des politiques agricoles. De même, leurs particularités nationales sont apparues avec une grande netteté.

L'environnement de la recherche, associée à d'autres équipes étudiant le monde agricole, a permis de tenir compte des scripts de la masculinité et de la féminité et de les associer à l'éthos paysan. De plus, la préparation d'une nouvelle étude a attiré notre attention sur le rôle crucial que pouvaient jouer les ruptures familiales dans les exploitations agricoles. Bref, l'on ne peut qu'encourager l'approche comparative, le développement de collaborations interdisciplinaires et la constitution de pôles de recherche où diverses équipes s'associent.

Il convient pour terminer de répondre à la question qui se trouve à l'origine de cette enquête : quelle est l'influence des politiques agricoles sur la situation sociopsychologique des agriculteurs ? Un premier élément apparaît massivement : l'intense pression économique et psychologique issue de la libéralisation des marchés ou du possible abandon d'une production administrée. Les Politiques agricoles ont donc bien un effet sur les agriculteurs, mais celui-ci se décline non seulement en termes de conséquences économiques objective, comme le montre le cas de la Suisse ;

³⁴ Union suisse des paysans-Assurances, 2010 Assurances sociales et prévoyance en agriculture, Module 2 "Constituer une couverture d'assurance adaptée aux besoins de la famille paysanne".

mais aussi sur le plan des représentations que les agriculteurs se font de leur situation ou de leur avenir. On l'a constaté, tant dans les entretiens que dans les résultats du questionnaire, la situation sociopsychologique des agriculteurs est grave et il est urgent de prendre des mesures pour y pallier.

Dans le contexte où évoluent les producteurs laitiers, il devient toujours plus difficile de faire des choix raisonnés et de prévoir leurs résultats. Une partie de cette incertitude peut s'expliquer par les temporalités contradictoires qui s'exercent sur les agriculteurs. En premier lieu, les politiques agricoles introduisent à un rythme soutenu de nouvelles normes et exigences autour de l'activité agricole (normes en relation avec la qualité sanitaire des produits, avec le bien-être des animaux, avec la préservation de l'environnement, etc.). Par ailleurs, les investissements de plus en plus importants consentis dans les exploitations agricoles connaissent eux aussi des échéances précises, dont la temporalité n'est pas toujours en accord avec celles des politiques agricoles (rythmes du changement des normes pas compatibles avec les rythmes de remboursement). Enfin, les exploitations agricoles travaillent avec le vivant – animaux et plantes – et s'inscrivent dans les temporalités de la famille de l'exploitant. Elles obéissent donc à leurs propres rythmes, difficilement compressibles ou ajustables aux temporalités politiques ou financières. L'articulation de ces différents rythmes est fort compliquée et source de frustration et de sentiment de manque de reconnaissance.

Un deuxième élément apparaît très clairement : la situation des agriculteurs ne dépend pas que des politiques agricoles. En effet, nos résultats montrent que les politiques publiques et plus particulièrement familiale ou de santé publique joue un rôle très important. Leur absence ou leur faiblesse aggrave manifestement la situation des agriculteurs, comme le montre le cas suisse.

4. Bibliographie

4.1 Rapports

Base de données financières des exploitations agricoles canadiennes (BDFEAC). Différentes années. (http://cansim2.statcan.gc.ca/cgi-win/cnsmcgi.pgm?Lang=F&CANSIMFile=CFFD-BDFEAC\ESAS_SESA-fra.htm)

Agreste Les Dossiers N° 12 - JUILLET 2011. Les subventions d'exploitation.

Agreste Franche-Comté. Numéro 134 Novembre 2008. L'agriculture du Doubs est résolument tournée vers la production laitière.

Agreste Franche-Comté. Numéro 139 - Avril 2009. 2007, une bonne année pour les grandes cultures.

Agreste Franche-Comté, Numéro 155 - Juillet 2011. Amélioration du revenu agricole pour 2010

Agreste Franche-Comté, Numéro 156 - Juillet 2011. Un recours accru à l'emprunt pour des besoins de plus en plus importants

Agreste Franche-Comté, Numéro 160 - octobre 2011. Recensement agricole 2010, Premières tendances dans le Doubs.

Analyse d'un système modélisé AOC premier plateau FC (institut de l'élevage, réseaux d'élevage) 2008

Revenus 2008 des exploitations d'élevage bovins lait

ART. Dépouillement centralisé des données comptables. 2000-2010. (<http://www.agroscope.admin.ch/betriebs-wirtschaft/04362/index.html?lang=fr>)

Office fédéral de l'agriculture. Rapports agricoles. Différentes années. (<http://www.blw.admin.ch/dokumentation/00018/00498/index.html?lang=fr>)

Statistiques laitières suisses. Fiduciaire TSM (<http://www.tsmfiduciaire.ch/statistiques.htm>)

SUVA. Consultation de leur site internet : http://unfallstatistik.ch/f/index_f.htm

Union suisse des paysans. Rapports de situation annuels (<http://www.sbv-usp.ch/fr/positions/rapports-de-situation/>)

4.2 Littérature scientifique

BARJOLLE, DOMINIQUE, JEAN-MARC CHAPPUIS & CHRISTOPHE EGGENSCHWILER, 2008, *L'agriculture dans son nouveau rôle*, Lausanne, Presses polytechniques et universitaires romandes, 140 p.

BORDELEAU, M. & I TRAORÉ, 2007, *Santé générale, santé mentale et stress au Québec. Regard sur les liens avec l'âge, le sexe, la scolarité et le revenu*, Montréal, Institut de la Statistique du Québec,

DROZ, YVAN & JÉRÉMIE FORNEY, 2007, *Un métier sans avenir? La Grande Transformation de l'agriculture suisse romande*, Paris, Karthala-IUED, 186 p.

DROZ, YVAN & VALÉRIE MIÉVILLE-OTT, 2001, *On achève bien les paysans. Reconstruire une identité paysanne dans un monde incertain.*, Chêne-Bourg/Genève, Georg, 202 p.

DURKHEIM, ÉMILE, 1897, *Le suicide, étude sociologique*, 2007, Paris, PUF,

FORNEY, JÉRÉMIE, 2010, *Produire du lait, créer du sens : adaptations et résistances quotidiennes chez les producteurs de lait suisses romands*, Thèse Université de Neuchâtel, 2010., Université de Neuchâtel, Neuchâtel, 521 p.

GILLET, MARIE, 1999, « Analyse sociologique des transmissions dites hors cadre familial des exploitations agricoles », *Economie Rurale*, vol. 253 pp. 87-90.

GUINCHARD, CHRISTIAN, 2004, « Des fruitières aux jardins de cocagne : mémoire sociale de Franche Comté », *Les cahiers de l'économie sociale, Economie sociale et développement local*, vol.

JACQUES-JOUVENOT, DOMINIQUE, 1997, *Choix du successeur et transmission patrimoniale*, Paris, L'Harmattan, 239 p.

JACQUES-JOUVENOT, DOMINIQUE & MARIE GILLET, 2002, « L'agriculture en Franche-Comté : un métier patrimonial rediscuté », *Etude Rurales*, vol. 159-160

JACQUES-JOUVENOT, DOMINIQUE & JEAN-JACQUES LAPLANTE, 2009, *Les maux de la terre*, La Tour d'Aigues, éditions de l'Aube,

KROLL, JEAN-CHRISTOPHE, 2008, *La filière laitière de Franche-Comté : Quelles perspectives pour les productions AOC dans un contexte économique troublé*, Besançon & Dijon, Direction régionale de l'agriculture et de la forêt de Franche-Comté, Service régional de l'information statistique et économique ; Établissement National d'Enseignement Supérieur Agronomique,

LEVALLOIS, RAYMOND, 2003, « L'endettement en agriculture, un risque ou une chance ? », vol.

MÖHRING, A, 2007, *Communautés d'exploitation, des structures d'exploitation plus grandes et donc plus compétitives*, Tänikon, Station de recherche Agroscope Reckenholz-Tänikon,

MORISSET, M. & J.-M. COUTURE, 2010, *Politique et syndicalisme agricoles au Québec.*, Québec, Presses universitaires de l'Université Laval,

NANHOU, V., C. FOURNIER & N. AUDET, 2010, *Idées suicidaires et tentatives de suicide au Québec : un regard sur les liens avec l'état de santé physique ou mental et le milieu social*, Montréal, Institut de la statistique du Québec,

PRAZ, PIERRE, 2011, « La production laitière suisse dans son contexte politique et économique », *Les producteurs laitiers : politique agricole, santé et profession, Comparaison France, Suisse et Québec*, Besançon, 11-12 octobre 2011,

VÉZINA, M., E. CLOUTIER, S. STOCK, K. LIPPEL & É. FORTIN, 2011, *Enquête québécoise sur des conditions de travail, d'emploi, et de santé et de sécurité du travail (EQCOTESST)*, Québec, Institut de recherche Robert-Sauvé en santé et sécurité du travail; Institut national de santé publique du Québec & Institut de la statistique du Québec,

5. Annexes

5.1 Liste des acronymes

AOC	Appellation d'Origine Contrôlée
ART	Station de recherche Agroscope Reckenholz-Tänikon
AVS	Assurance-vieillesse et survivants
BTP	Bâtiment Travaux Publics
CHF	Franc suisse
COSMOP	Cohorte pour la surveillance de la mortalité par profession
CPAM	Caisse Primaire d'Assurance Maladie
CSST	Commission de la santé et de la sécurité du travail
CUMA	Coopérative d'Utilisation de Matériel Agricole
CUMO	Coopérative d'Utilisation de Main d'Œuvre
DPU	Droits à paiement unique
EARL	Exploitation agricole à responsabilité limitée
Échelle K6	Echelle de dépistage de la détresse psychologique
GAEC	Groupement agricole d'exploitation en commun
GATT	Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce
INSERM	Institut national de la santé et de la recherche médicale
INSPQ	Institut national de santé publique du Québec
LAA	Loi sur l'assurance accidents
LAMal	Loi sur l'Assurance Maladie
MAPAQ	Ministère de l'agriculture, des pêches et de l'alimentation du Québec
MSA	Mutualité sociale agricole
OFAG	Office fédéral de l'agriculture
OMC	Organisation Mondiale du Commerce
PA	Politique Agricole
PAC	Politique agricole commune
RAMQ	Régie de l'assurance maladie du Québec
SMIC	Salaire minimum interprofessionnel garanti
TMS	Troubles musculo-squelettiques
UTA	Unité de travail annuelle
UTAF	Unité de travail annuelle familiale